LES
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Office des personnes handicapées du Québec

Rapport annuel 1987-1988

Québec

90-05271/

Le contenu de cette publication a été rédigé par
l'Office des personnes handicapées du Québec

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 3e trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-551-08505-5
ISSN : 0170-6785

© Gouvernement du Québec

Madame Louise Robic
Ministre déléguée à la Santé et aux
Services sociaux et responsable de l'Office
des personnes handicapées du Québec
Hôtel du Gouvernement
Québec

Madame la Ministre,

Je vous soumets le rapport annuel de l'Office des personnes handicapées du Québec qui couvre l'année 1987-1988.

Ce rapport a été préparé conformément aux dispositions de l'article 23 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées.

Veuillez croire, Madame la Ministre, en l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le président,

Paul Mercure

Québec, avril 1989

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Office des personnes handicapées du Québec pour l'année 1987-1988.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre déléguée à la Santé et aux
Services sociaux et responsable de l'Office
des personnes handicapées du Québec,

Louise Robic

Québec, avril 1989

Table des matières

Message du président 9

Chapitre 1
L'Office des personnes handicapées du Québec 11

1.1 Mission et rôles 11

1.2 Conseil d'administration 11

1.2.1 Membres nommés 11
1.2.2 Membres d'office 12
1.2.3 Principales décisions 12

1.3 Organigramme 13

Chapitre 2
À part...égale 15

2.1 Application de la politique 15

2.2 Prise en charge des programmes 16

Chapitre 3
Le retour et le maintien dans le milieu 17

3.1 Prévention 17

3.2 Diagnostic et traitement 17

3.3 Adaptation-réadaptation 17

3.3.1 Intervention précoce auprès de la petite enfance 19
3.3.2 Loi sur la réadaptation professionnelle des invalides 19
3.3.3 Comité inter-universitaire 19

3.4 Ressources résidentielles 19

3.5 Maintien à domicile 19

3.6 Soutien aux familles 19

3.7 Transport 20

3.7.1 Adaptation de véhicule 21
3.7.2 Identification des personnes handicapées nécessitant l'utilisation d'un espace de stationnement réservé 21

3.8 Accessibilité 21

3.9 Communications 21

3.9.1 Accès à l'imprimé et à l'information gouvernementale 22

3.10 Loisirs et culture 22

3.11 Sécurité du revenu et besoins spéciaux 22

3.12 Activités de jour 22

Chapitre 4
Les services éducatifs 25

4.1 Enseignement préscolaire, primaire et secondaire 25

4.2 Éducation des adultes 26

4.3 Formation professionnelle 26

4.4 Enseignement collégial 27

4.5 Enseignement universitaire 27

Chapitre 5
Le travail 29

5.1 Comité sur le développement du travail adapté 30

5.2 Centres de travail adapté 30

5.2.1 Situation financière 30
5.2.2 Admission 31
5.2.3 Subventions versées 32
5.2.4 Le règlement 32

5.3 Contrats d'intégration au travail 32

5.3.1 Contrats en 1987-1988 34
5.3.2 Bilan du programme 35

5.4 Le plan d'embauche 35

Chapitre 6
Le plan de services et l'aide matérielle 37

6.1 Demandes de plans de services 38

6.1.1 Nombre de demandes 38
6.1.2 Répartition régionale des demandes 39
6.1.3 Âge de la clientèle 40
6.1.4 Déficiences de la clientèle 42
6.1.5 Raisons des demandes 44

6.2 Dossiers à traiter et liste d'attente 49

6.3 Aide matérielle accordée 50

Chapitre 7
La promotion des droits 53

7.1 Vie associative 53

7.1.1 Subventions 54

7.2 Droits 55

Chapitre 8
L'organisation administrative 57

8.1 Ressources humaines 57

8.2 Communications 57

8.2.1 Accueil et renseignement 57
8.2.2 Production d'outils d'information 58
8.2.3 Relations publiques 58
8.2.4 Documentation 58

8.3 Ressources financières et matérielles 56

8.4 Planification et évaluation 60

8.4.1 Politique de développement 60

Liste des tableaux

I: Subventions versées aux CTA en 1986-1987 et 1987-1988 **30**

II: Valeur ajoutée moyenne des CTA **31**

III: Personnel en CTA **31**

IV: Subventions versées aux CTA en 1987-1988 **33**

V: Subventions accordées dans le cadre des contrats d'intégration au travail **34**

VI: Répartition régionale des contrats d'intégration au travail **35**

VII: Répartition régionale des plans approuvés et des établissements couverts pour chacune des régions **35**

VIII: Évolution mensuelle du nombre de demandes d'aide d'avril 1984 à mars 1987 **39**

IX: Répartition régionale de la clientèle 1987-1988 **40**

X: Âge de la clientèle à l'OPHQ **40**

XI: Âge de la clientèle à l'OPHQ 1987-1988 **41**

XII: Clientèle à l'OPHQ par catégorie de déficience d'avril 1984 à mars 1988 **41**

XIII: Déficience et âge de la clientèle 1987-1988 **42**

XIV: Déficience de la clientèle par région 1987-1988 **43**

XV: Raisons des demandes **45**

XVI: Raisons des demandes selon les déficiences 1987-1988 **46**

XVI-A: Raisons des demandes par déficience 1987-1988 **48**

XVII: Aide matérielle autorisée **50**

XVIII: Répartition des subventions **54**

XIX: Liste des associations subventionnées en 1987-1988 **55**

XX: Répartition des subventions par région administrative **55**

XXI: État comparatif du budget **59**

XXII: État de l'évolution des dépenses **59**

Message du président

Parcourir le rapport annuel de l'exercice 1987-1988, c'est constater la multitude d'activités réalisées dans les diverses régions du Québec en vue de favoriser la participation active des personnes handicapées à toutes les sphères d'activités de la société québécoise. Cependant, quelques faits saillants ont caractérisé cette période.

L'étude sur la prise en charge de l'aide matérielle s'est amorcée dès le premier trimestre de l'année. Le comité de coordination, formé par la ministre responsable de l'OPHQ, a mis sur pied neuf sous-comités formés des différents partenaires impliqués, ainsi que de représentants des personnes handicapées. La formation de ces comités et l'ajout d'une période de consultation sur la recommandation a eu pour effet de retarder les échéances initiales, de sorte que le travail devra se poursuivre pendant l'exercice suivant.

Au début de juin, l'Office a invité des personnes de plusieurs pays, à l'expertise reconnue, à échanger avec leurs homologues du Québec et du Canada, sur la classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps. À cette occasion, l'Office a accepté, avec la collaboration du Comité québécois sur la CIDIH, de coordonner un travail de révision de la classification internationale, en vue de soumettre une proposition à l'Organisation mondiale de la santé.

Plusieurs mémoires ont été préparés et présentés à des commissions parlementaires en vue d'obtenir, dans divers secteurs de l'action gouvernementale, une meilleure reconnaissance des droits et des besoins des personnes handicapées. Qu'il suffise de mentionner les mémoires sur la réforme de la Loi d'aide sociale, à la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques, sur le projet de politique en santé mentale et sur le projet de Loi sur l'instruction publique.

À la suite de nombreuses représentations du mouvement associatif, l'Assemblée nationale a adopté en décembre des dispositions permettant à l'Office d'émettre une vignette de stationnement amovible. La mise en œuvre de ces dispositions nécessitera la préparation et la proclamation d'un règlement, ainsi que l'organisation administrative permettant l'analyse des demandes et l'émission des vignettes.

Au cours du dernier trimestre, de nouvelles orientations triennales pour la période débutant le 1er avril 1988 ont été adoptées. Ces orientations ont donné naissance à des objectifs généraux et spécifiques dont la réalisation sera suivie attentivement par la direction et le Conseil d'administration de l'Office.

En terminant, je voudrais remercier les membres du Conseil d'administration, les gestionnaires et chaque membre du personnel pour leur disponibilité et leur contribution quotidienne à l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées.

Paul Mercure

Chapitre 1

L'Office des personnes handicapées du Québec

1.1 Mission et rôles

L'Office des personnes handicapées du Québec a pour mandat de veiller à la coordination des services dispensés aux personnes handicapées, d'informer et de conseiller les personnes handicapées, de promouvoir leurs intérêts et de favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Pour ce faire, l'Office:

- favorise la coordination et la promotion auprès des ministères, des corporations municipales et scolaires et des autres organismes publics ou privés de services répondant aux besoins des personnes handicapées en vue de faciliter leur accès à des logements et à des biens et services, leur déplacement, leur intégration au marché du travail, leur accès aux services d'éducation et leur participation à des activités socio-culturelles et de loisir;
- voit à la préparation des plans de services;
- accrédite et subventionne les centres de travail adapté pour l'emploi de personnes handicapées qui ne pourraient travailler en milieu habituel de travail;
- subventionne un employeur pendant une période d'intégration ou de maintien à l'emploi par un contrat d'intégration au travail signé entre la personne handicapée, l'employeur et l'Office;
- reçoit les plans d'embauche que les employeurs de 50 salariés et plus doivent lui soumettre, et vérifie si les mesures planifiées pour favoriser l'embauche des personnes handicapées sont réalisées;
- subventionne les organismes de promotion pour qu'ils défendent et représentent les intérêts des personnes handicapées;
- à la demande d'une personne handicapée, fait des représentations et l'assiste dans des démarches auprès des ministères, des organismes publics, des corporations municipales et scolaires, des institutions d'enseignement, des établissements et des compagnies d'assurances pour lui assurer l'exercice de ses droits.

1.2 Conseil d'administration

Il y a eu sept réunions régulières du Conseil d'administration au cours de l'exercice 1987-1988, en plus d'une réunion spéciale sous forme de conférence téléphonique. De son côté, le Comité exécutif s'est réuni deux fois pendant la même période.

1.2.1 Membres nommés

Voici la liste des membres qui ont fait partie du Conseil d'administration et du Comité exécutif durant cet exercice financier.

Paul Mercure*, président-directeur général de l'Office des personnes handicapées du Québec;

Lucille Bargiel*, Association de parents de l'enfance en difficulté de la Rive-Sud de Montréal, Saint-Bruno;

Robert Bouchard, Fédération des travailleurs du Québec, représentant des associations de salariés;

Carl Devost, Conseil du patronat;

Renée Girard, Polyvalente des Quatre-Vents, Saint-Félicien;

Sylvie Godbout, Promotion Handicap, Sherbrooke;

Christine Gourgue, Santé mentale, Hull;

Marius Jacques*, Centre de travail adapté PIR-VIR, Cap-Rouge;

Hélène Laurin*, Association québécoise pour enfants avec problèmes auditifs, Outremont;

Monique Lavictoire-Marquis, présidente de l'Association québécoise pour l'intégration sociale, région de Rimouski;

Arthur Leblanc, Association des sourds du Montréal métropolitain, Ville d'Anjou;

Serge Leblanc, Association de paralysie cérébrale du Québec, chapitre Saguenay — Lac-Saint-Jean, Chibougamau;

Jean-Paul Tardif*, vice-président, Association des laryngectomisés, Montréal;

Paule Tremblay, Conseil d'administration du Centre d'accueil et de réadaptation La Maisonnée Laurendière, Terrebonne.

* Membres du Comité exécutif

1.2.2 Membres d'office

Gratien Audet, directeur de la Réadaptation, ministère de la Santé et des Services sociaux;

Yvon Bédard, directeur de la Promotion des jeunes entrepreneurs, ministère de l'Industrie et du Commerce;

Pauline Champoux-Lesage, directrice de l'Adaptation scolaire, ministère de l'Éducation;

Louise Des Trois-Maisons, coordinatrice ministérielle des Services aux clientèles spécifiques, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science;

André Dorval, directeur des Communications, ministère des Communications;

Jean-Paul Gagnon, sous-ministre adjoint, ministère du Travail;

Jacques Guyard, directeur du Service de la planification du parc d'espace, ministère des Approvisionnements et Services;

Michel Lambert, directeur de l'Hôtellerie, ministère du Tourisme;

Robert Lavoie, directeur général adjoint du Réseau Travail-Québec, ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu;

Clément Ménard, sous-ministre associé au Personnel, ministère de la Justice;

Yvon Parenteau, directeur des Études et de la Planification, ministère des Transports;

André Tétreault, sous-ministre adjoint, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche;

Richard Thériault, directeur des Communications, ministère des Affaires municipales;

Margaret Whyte, adjointe exécutive au bureau du sous-ministre, ministère des Communications.

1.2.3 Principales décisions

Voici quelques-unes des résolutions les plus importantes du Conseil d'administration de l'OPHQ pendant cette année.

- Adoption du plan triennal de fonctionnement.
- Reconnaissance officielle du Comité québécois sur l'application de la classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps (CIDIH).
- Adoption d'un mémoire à la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques.
- Autorisation de l'entrée en vigueur du Volet 10 — Création d'entreprises adaptées dans le cadre du programme existant Contrat d'intégration au travail.
- Adoption d'une d'entente avec le ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu sur l'utilisation des plans d'embauche par les SEMO pour le placement de personnes handicapées.
- Modification aux objectifs du Comité permanent de coordination des principales instances impliquées dans l'accès à l'imprimé et à l'information gouvernementale, suite aux travaux des comités thématiques.
- Adoption simultanée de la version française et anglaise du projet de modification au Règlement visant à favoriser l'embauchage de personnes handicapées.
- Adoption de l'application des principes contenus dans le projet de loi 73 en vue de délivrer des permis mobiles de stationnement pour personnes handicapées.
- Adoption d'une politique de subvention des centres de travail adapté pour 1988-1989.
- Adoption des lignes directrices proposées dans le document *Scénario d'ensemble du transfert des programmes d'aide matérielle*.
- Modification du Règlement sur les centres de travail adapté et les contrats d'intégration professionnelle.
- Demandes suivantes à la ministre responsable de l'OPHQ:
  - que le champ d'application de la politique familiale couvre le secteur d'intervention des services aux familles de personnes handicapées au même titre que les familles autochtones, les communautés culturelles et la jeunesse en difficulté;
  - qu'il y ait parmi les neuf membres nommés par le gouvernement au Conseil de la famille, une personne représentant les familles de personnes handicapées.
  - Finalisation et transmission d'un mémoire de l'OPHQ sur le Projet de loi 107 — Loi sur l'instruction publique.

Organigramme

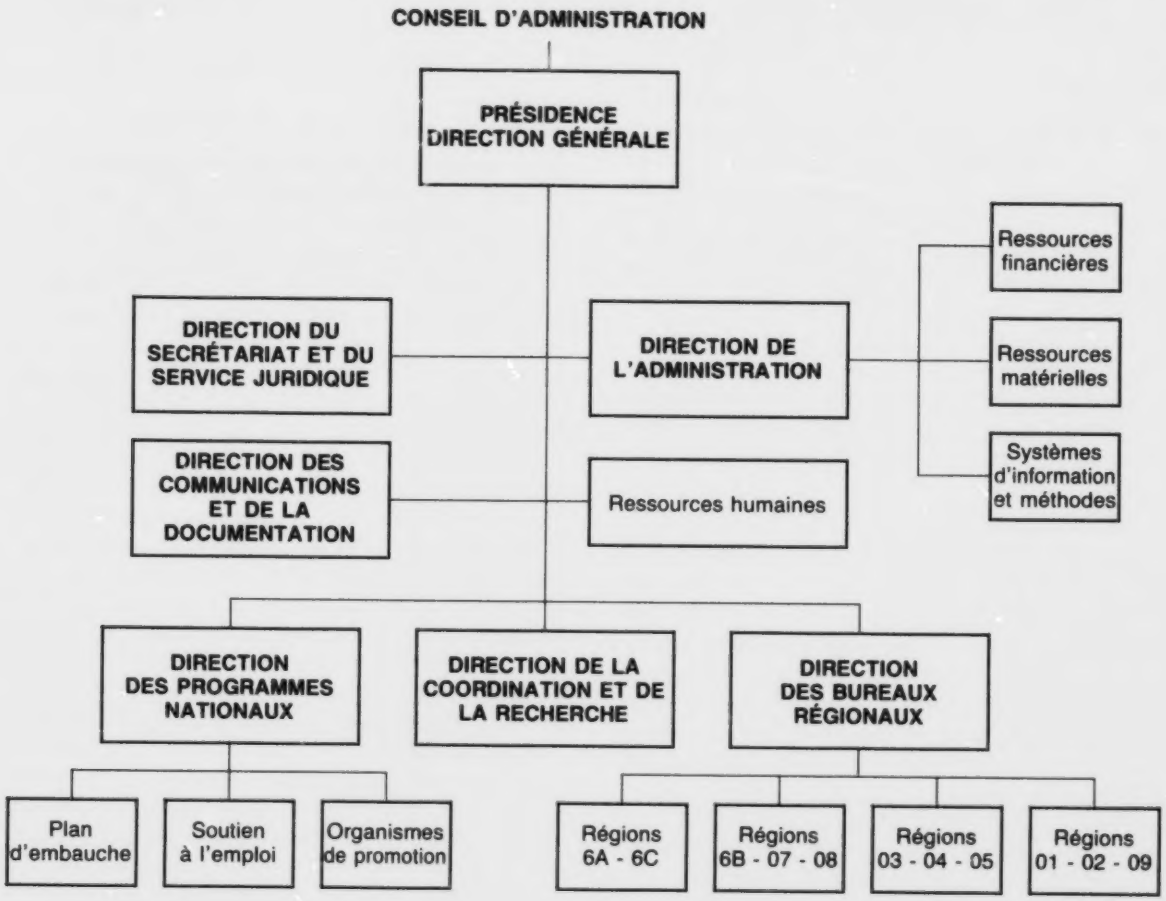

Chapitre 2

À part...égale

2.1 Application de la politique

À travers ses nombreuses interventions et représentations, l'OPHQ véhicule la philosophie, les principes et les orientations privilégiés dans *À part...égale* et rappelle constamment la nécessité d'une concertation dans différentes interventions.

Dans le but de mieux faire connaître et d'assimiler le processus d'apparition du handicap et les grandes orientations d'*À part...égale*, l'OPHQ a élaboré un programme de formation intensif destiné tant aux intervenant-e-s qu'aux personnes handicapées, dont le titre est *Comment devient-on handicapé ?*. Des sessions ont été offertes dans un centre d'éducation des adultes, à des intervenant-e-s de l'Office des ressources humaines du Québec, de la Commission de la fonction publique du Canada, de la Commission de la santé et de la sécurité du travail et du Service externe de la main-d'œuvre (SEMO). Une vingtaine de sessions ont été données à tout le personnel de la Société de transport de la communauté urbaine de Montréal (STCUM), secteur transport adapté. Une session s'est aussi tenue avec un groupe formé de responsables ministériels chargés du dossier de l'intégration des personnes handicapées, venant des ministères des Communautés culturelles et de l'Immigration, des Transports, du Revenu, de la Santé et des Services sociaux, de l'Office des ressources humaines, de la Curatelle publique et du Conseil exécutif. Une autre session a touché le personnel travaillant dans quatre organismes de promotion. Deux groupes de personnes handicapées l'ont aussi suivie.

L'OPHQ a organisé un important événement sur la Classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps (CIDIH). C'est une réunion d'expert-e-s de plusieurs pays qui s'est tenue les 1er et 2 juin à Québec. Ces personnes ont pu échanger avec des Québécois-e-s en pré-congrès au 3e Congrès canadien de la réadaptation. Ce dernier congrès était tout entier articulé autour des thèmes de *À part...égale*.

Parmi les autres événements nationaux ou internationaux auxquels l'OPHQ a directement ou indirectement participé et présenté *À part...égale*, mentionnons le Congrès de l'Association canadienne pour l'intégration communautaire, Nouvelle-Écosse, ainsi que le Congrès de la Fédération des CLSC, Montréal, tous deux en novembre.

Une réflexion a été entreprise sur le vocabulaire à utiliser pour parler des personnes handicapées. Les organismes de promotion et des représentants des médias ont été consultés et une position a été adoptée pour recommander un vocabulaire qui met l'accent sur la personne et ses capacités et qui évite les étiquettes réductrices.

Un numéro de la *Revue OPHQ* a expliqué comment l'OPHQ entendait assurer le suivi des recommandations de *À part...égale*. Seize *Cahiers* ont été édités pour servir d'outil de travail aux partenaires pour la réalisation de leurs engagements ou propositions.

L'OPHQ a participé aux consultations du Bureau de la statistique du Québec et de Statistique Canada sur la production de statistiques et de bases de données concernant les personnes ayant des limitations.

Un répertoire informatisé de documents statistiques sur les personnes handicapées a été développé pour permettre de répondre adéquatement aux demandes d'informations et de colliger l'ensemble des informations disponibles.

L'OPHQ a participé à une rencontre préparatoire en prévision du recensement 1991, ainsi qu'à une rencontre avec le Bureau de la statistique du Québec pour déterminer la ventilation des variables du recensement 1986.

Un plan d'action pour le suivi de mise en œuvre de la politique d'ensemble a été élaboré et diffusé aux partenaires de l'OPHQ.

Un état de réalisation des engagements de l'OPHQ pris à l'occasion de la **Conférence À part égale!** a été compilé. Une version publique de ce document a été préparée et un plan de redressement pour la mise en œuvre des engagements de l'OPHQ lors de la **Conférence À part égale!** a été approuvé par le Conseil d'administration de l'OPHQ.

L'édition des 16 *Cahiers* (12 250 documents, 1 280 pages de texte) a été menée à bonne fin. Ils ont été diffusés aux partenaires de l'OPHQ. Un programme informatique a été créé pour le traitement des commandes et la diffusion sur demande. La liste des organismes publics, para-publics et privés concernés par la mise en œuvre a fait l'objet d'une mise à jour.

2.2 Prise en charge des programmes d'aide matérielle

L'Office a soutenu la démarche de réalisation du mandat du groupe de travail sur le transfert des programmes de l'OPHQ vers les ministères et organismes responsables.

Il assume le secrétariat du Comité de coordination et fournit une expertise dans les sept groupes de travail mis sur pied pour étudier, dans le détail, les scénarios de prise en charge des volets suivants de l'aide matérielle :

- adaptation de véhicule ;
- adaptation de domicile ;
- services de maintien à domicile ;
- aides techniques ;
- interventions en matière de services éducatifs ;
- frais de transport et d'hébergement.

Le Contrat d'intégration au travail fait également l'objet d'une étude.

Les comités-conseil sur les coûts et celui sur les normes et le cadre légal sont composés de personnes de l'Office, de même que la majorité des membres du comité-conseil sur les rôles futurs de l'OPHQ. L'Office a supervisé la firme d'experts qui a réalisé l'étude comparant les programmes offerts au Québec avec ceux offerts dans deux autres provinces canadiennes.

Un document sur les principes de l'évaluation des coûts a également été produit afin de favoriser la prise de décision sur cet aspect.

Une analyse statistique des données du programme d'aide matérielle du 1er avril 1985 au 30 juin 1987 a été menée, afin d'obtenir un tableau des interventions de l'Office et de la clientèle rejointe.

Les différents groupes de travail sur le transfert des programmes ont été alimentés en informations statistiques pouvant favoriser leur démarche de réflexion. L'OPHQ a activement participé aux travaux de ces groupes. Il a recueilli et analysé les avis émis par les instances auxquelles les rapports ont été soumis pour consultation.

Chapitre 3

Le retour et le maintien dans le milieu

Les différents bureaux régionaux ont établi un état sommaire de certaines expériences de désinstitutionnalisation de services répondant à la clientèle présentant une déficience du psychisme.

Au moyen de rencontres avec les personnes ressources des établissements de santé et de services sociaux ou dans le cadre de participations à des commissions administratives du Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS), l'OPHQ tente d'influencer les responsables de la planification et de la distribution des services, de façon à orienter leurs interventions vers des ressources plus légères et plus près des activités quotidiennes des personnes handicapées dans le milieu.

Dans le Bas-Saint-Laurent, l'OPHQ a collaboré au projet de désinstitutionnalisation des bénéficiaires du centre d'accueil de la Villa de l'Essor, centre de réadaptation pour personnes ayant une déficience intellectuelle, avec consultation menée dans le milieu, l'implication des autres organismes et un suivi de l'expérience auprès des bénéficiaires.

En Estrie, l'OPHQ a orienté son action vers les besoins relatifs à la déficience intellectuelle.

Sur la Côte-Nord, l'OPHQ a préparé des interventions à la suite des manifestations du milieu concernant un mouvement éventuel d'intégration d'une clientèle actuellement institutionnalisée.

Parmi les participations de relations publiques, trois événements touchaient l'ensemble des thèmes du maintien dans le milieu.

Six placements publicitaires ont été faits touchant le loisir, la réadaptation, la culture et la prévention.

Des bibliographies ont été mises à jour et diffusées sur différents aspects du maintien dans le milieu, par exemple, ressources alternatives, ressources résidentielles, communications, loisir, adaptation / réadaptation, déficience physique, diabète, aphasie, hémiplégie, etc.

L'OPHQ a émis des commentaires sur le document de consultation du ministère de la Santé et des Services sociaux et a participé aux rencontres du Comité consultatif sur l'intégration des personnes présentant une déficience intellectuelle.

3.1 Prévention

Au Saguenay — Lac-Saint-Jean, l'OPHQ a continué de participer aux activités de la Corporation de recherche et d'action sur les maladies héréditaires qui tente de freiner la progression des maladies neuromusculaires typiques de la région.

Dans la région de Québec, à partir d'un modèle expérimenté en Californie « Sky Eye » en rapport avec des déficiences auditives, l'OPHQ a élargi le dossier en y intégrant d'autres déficiences comme la déficience visuelle et motrice. Un comité régional a été formé impliquant hôpitaux, CLSC et le CRSSS.

3.2 Diagnostic et traitement

Dans la région de Québec, l'OPHQ a favorisé le dépistage de problèmes en audiologie et orthophonie chez une clientèle de personnes ayant une déficience intellectuelle ou psychique, ainsi que l'approche globale d'intervention auprès de personnes laryngectomisées.

Dans l'Abitibi — Témiscamingue, l'OPHQ a soutenu, en collaboration avec le CRSSS, les recommandations concernant l'obtention d'un service d'évaluation audiologique en région.

Sur la Côte-Nord, l'OPHQ a mené des actions en vue d'améliorer les services de diagnostic et traitement. Une rencontre avec les oto-rhino-laryngologistes de la région a été organisée afin de vérifier les services disponibles en région.

3.3 Adaptation-réadaptation

L'OPHQ a participé à la création d'un centre de réadaptation pour la région 01 avec des points de service prévus également aux Îles-de-la-Madeleine. L'OPHQ a établi une stratégie afin de favoriser le développement de ressources en orthophonie dans la région, dans le cadre du mandat d'implantation d'équipes de secteur. Il a participé également à des réunions de concertation dans le but de favoriser l'implantation d'équipes de secteur dans la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Neigette, les MRC de Pabos et de Gaspé. Le comité aviseur, sur lequel l'OPHQ est représenté, a réfléchi à l'aspect *accueil et référence* des personnes handicapées dans

les services. L'OPHQ s'est associé à une consultation d'intervenant-e-s sur le besoin d'ergothérapeute auprès de la clientèle à domicile et d'une dizaine d'élèves ayant une déficience physique intégrés en classe régulière.

Au Saguenay — Lac-Saint-Jean, l'OPHQ s'est préoccupé d'assurer le maintien de la clinique de dystrophie musculaire, ainsi que la survie et le développement de services d'adaptation-réadaptation en basse vision dans la région et leur accès au Lac-Saint-Jean. De plus, il a soutenu le développement de services de stimulation précoce en déterminant avec le milieu un modèle de services et en appuyant des projets. Il a collaboré à un comité consultatif sur la réadaptation qui veut développer un modèle opérationnel et intégré de prise en charge des personnes présentant une déficience motrice selon l'approche globale du plan de services. L'OPHQ appuie l'adhésion majoritaire de ressources à ce modèle et l'allocation de ressources matérielles et humaines nécessaires à l'implantation du mécanisme de coordination.

Dans la région de Québec, en collaboration avec quatre centres de réadaptation et le CRSSS, l'OPHQ a vu à la réalisation d'un catalogue sur les aides techniques à la vie quotidienne. Il a également travaillé à établir un point de service dans la sous-région de Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata et Les Basques (KRTB) pour les personnes qui ont une déficience auditive et celles qui ont besoin d'hémodialyse.

Dans la région du Centre-du-Québec, l'OPHQ a soutenu les représentations de l'Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs afin que des services d'adaptation-réadaptation soient disponibles pour les enfants présentant une déficience auditive.

Dans l'Estrie, l'OPHQ s'est associé au Centre de réadaptation Estrie pour améliorer les services à la clientèle et pour clarifier son rôle auprès des personnes avec une déficience auditive. L'OPHQ a de plus participé aux travaux du Comité aviseur du CRSSS concernant la révision de la programmation des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

Dans la région de Montréal, l'OPHQ a collaboré au plan de coordination régionale du service de réadaptation et continué à développer un mécanisme d'accès aux services en vue d'établir un modèle d'organisation des services. L'OPHQ a soutenu un comité de bénéficiaires qui visait à améliorer les services dispensés par un centre d'accueil. L'OPHQ a rappelé, en commission administrative de la déficience intellectuelle, l'insuffisance de services aux familles qui ont une personne handicapée intellectuelle à domicile. Le soutien aux familles a été retenu parmi les priorités 1987, 1988 et 1989, lors de la planification de la commission administrative.

Dans les régions Laurentides et Lanaudière, l'OPHQ a participé au comité permanent du CRSSS sur l'organisation des services aux personnes ayant une déficience physique ou sensorielle. De plus, il a mené une concertation avec le milieu et fait des représentations concernant la reconnaissance et la prise en charge par le réseau d'un centre d'adaptation pour l'intégration au travail à Saint-Gabriel. Enfin, dans Lanaudière, il a établi des liens avec le Centre hospitalier régional dans le but d'influencer l'organisation des services selon l'esprit d'*À part...égale*.

Dans la Montérégie, l'OPHQ a fait avancer l'implantation d'un centre d'accueil de réadaptation pour les personnes ayant une déficience physique. Il a soutenu les organismes de promotion dans leurs pressions pour l'implantation de services de réadaptation décentralisés. Il a également aidé le mouvement associatif local à obtenir l'amélioration de services d'ergothérapie et de physiothérapie au Centre hospitalier Honoré-Mercier.

En Abitibi — Témiscamingue, l'OPHQ a travaillé à obtenir des services de réadaptation fonctionnelle en psychiatrie et amorcé une collaboration avec un centre d'accueil pour développer un service d'interprètes et des services aux personnes qui ont une déficience visuelle.

Sur la Côte-Nord, l'OPHQ a collaboré avec des organismes de promotion à différents dossiers d'adaptation-réadaptation, soit :

- la présentation de mémoire au CRSSS autour de la problématique régionale de l'entretien et de la réparation des fauteuils roulants ;
- l'étude de la problématique reliée aux frais de déplacement occasionnés par le besoin de services régionaux ou extra-régionaux et celle du développement des services en région ;
- l'étude des besoins des personnes laryngectomisées.

Il a recommandé une entente de services avec le Centre de ressources institutionnelles Côte-Nord en attendant que le ministère de la Santé et des Services sociaux subventionne un centre régional de réadaptation pour les personnes ayant une déficience physique. Jusqu'à maintenant, cette démarche n'a pas donné les résultats escomptés.

3.3.1 Intervention précoce auprès de la petite enfance

Un état de situation des services existants a été dressé. La clarification des concepts et l'élaboration d'un modèle d'intervention ont été amorcés. Une consultation a été réalisée auprès des bureaux régionaux et de certains organismes externes.

3.3.2 Loi sur la réadaptation professionnelle des invalides

L'OPHQ a participé aux travaux du Comité interministériel mis sur pied par le ministère de la Santé et des Services sociaux dans le but de signer une entente avec le Gouvernement fédéral dans le cadre de cette loi. L'OPHQ y a présenté le modèle québécois d'intervention ainsi que la politique d'ensemble concernant l'intégration sociale. Une liaison continue a été maintenue avec les négociateurs du ministère de la Santé et des Services sociaux. Des groupes de pression et des organisations canadiennes ont été sensibilisés à la position québécoise.

3.3.3 Comité inter-universitaire

L'OPHQ a oeuvré au sein du Comité inter-universitaire de l'Institut québécois de la déficience mentale. Ce comité a étudié les besoins de formation des intervenant-e-s dans l'intégration sociale des personnes qui ont une déficience intellectuelle.

3.4 Ressources résidentielles

Dans la région de Québec, l'OPHQ a promu la création d'une famille d'accueil pour personnes handicapées au Lac Etchemin et tente de consolider celle existante à Thetford.

Dans la région du Centre-du-Québec, l'OPHQ a participé aux travaux d'un comité pour faire des recommandations sur les modèles de ressources résidentielles à développer pour les jeunes entre 12 et 21 ans qui présentent une déficience motrice.

Au plan provincial, l'OPHQ a participé activement à un comité interministériel afin de trouver des solutions à la problématique de la sécurité en milieu résidentiel régulier.

En Montérégie, l'OPHQ a soutenu deux projets résidentiels menés à terme, à Sorel et à Saint-Hyacinthe, afin d'améliorer les conditions de vie des personnes désinstitutionnalisées ou vivant en famille d'accueil ou vivant avec des parents âgés.

Dans l'Outaouais, l'OPHQ a contribué à mettre sur pied un projet *logement intégré*: cette nouvelle ressource alternative s'adresse à 12 personnes ayant une déficience physique qui se partagent des services de maintien à domicile. La collaboration de plusieurs intervenant-e-s du milieu a été suscitée afin de réaliser ce projet-pilote.

Sur la Côte-Nord, l'OPHQ a participé au Comité d'analyse des demandes dans le cadre du programme de supplément au loyer pour personnes handicapées. Il a également pris connaissance de l'accueil et de la participation des personnes handicapées locataires dans une coopérative d'habitation.

Deux documents ont été publiés, le *Guide d'évaluation d'adaptation de domicile* et la version anglaise de l'*Accessibilité à domicile (Accessibility at home)*. Un soutien a été donné à l'Institut de réadaptation de Montréal pour la rédaction et l'édition de *Accès Cible*.

3.5 Maintien à domicile

Au Saguenay — Lac-Saint-Jean, l'OPHQ a mis sur pied le Comité régional d'admission aux services de maintien à domicile et a donné de la formation à un groupe d'intervenant-e-s d'un CLSC.

Dans les régions de Québec et de la Montérégie, l'OPHQ a informé les intervenant-e-s et les représentant-e-s des personnes handicapées sur le maintien à domicile, au cours de sessions d'information et de formation données par le CLSC.

Dans la région de Montréal, il a collaboré à la préparation d'un colloque sur l'avenir du maintien à domicile, compte tenu de l'alourdissement de la clientèle et de la saturation du réseau des services des CLSC.

3.6 Soutien aux familles

Dans la région du Bas-Saint-Laurent, l'OPHQ a tenté d'inciter à la prise en charge graduelle et à l'organisation du milieu dans des interventions de stimulation précoce.

Au Saguenay — Lac-Saint-Jean, il a soutenu la mise sur pied de services de répit-dépannage dans le secteur de Dolbeau-Mistassini. De même, dans le Bas-Saint-Laurent, l'OPHQ tente d'intéresser et de faire reconnaître les besoins de ce type de ressource, en collaboration avec le milieu.

En Estrie, il a participé à un comité de travail pour développer des familles d'accueil de répit-dépannage et fait en sorte que l'information sur les besoins circule auprès des intervenant-e-s, dans le réseau des établissements.

Dans la région de Montréal, l'OPHQ a aidé à la création d'une table de concertation formée d'intervenant-e-s, d'associations de parents et de l'OPHQ, afin de réagir à la proposition de politique du CRSSS et d'obtenir une politique de soutien à la famille pour la région qui tiendrait compte de tous les types de déficience.

Dans les Laurentides, l'OPHQ a aidé les associations de personnes handicapées à identifier les besoins en services de gardiennage, répit et dépan-

nage afin de développer et d'organiser des services adéquats.

En Montérégie, l'OPHQ a soutenu un projet de développement de services de répit-dépannage sur la Rive-Sud, en plus de supporter les ressources existantes dans trois autres localités. Il a également créé un bottin de ressources de répit-dépannage pour l'ensemble de la région.

À La Sarre et Ville-Marie, c'est en collaboration avec les ressources du milieu et des associations de parents qu'il a favorisé l'avancement de projets de répit-dépannage. Sur la Côte-Nord, c'est en soutenant un comité qui vise à mettre sur pied un service de répit-dépannage.

Au plan provincial, les besoins de répit et de gardiennage sont particulièrement ressortis dans le domaine du soutien à la famille. Des rencontres avec le ministère de la Santé et des Services sociaux ont permis de s'entendre sur une définition commune. L'OPHQ a soutenu l'implantation d'un certificat en intervention familiale et communautaire à l'Université du Québec à Montréal. Deux projets de recherche ont également souligné la difficulté d'identifier les besoins des familles et le peu de ressources disponibles pour y répondre. La collaboration s'est poursuivie avec l'Office des services de garde à l'enfance en se préoccupant de l'intégration en services de garde en milieu scolaire en plus de celle en garderie et en services de garde en milieu familial.

3.7 Transport

L'OPHQ, dans l'ensemble des régions, est très impliqué et continue à soutenir l'implantation et l'amélioration de services déjà existants. Il supporte les associations de personnes handicapées dans l'élaboration des plans de développement devant être présentés aux municipalités et au ministère. L'OPHQ joue un rôle de « chien de garde » dans la nomination des représentant-e-s des personnes handicapées sur les comités d'admissibilité, et encourage les efforts de formation et d'information de ces personnes. Il intervient également dans l'admission des dossiers litigieux.

Au Saguenay — Lac-Saint-Jean, l'OPHQ a travaillé à la conception d'un modèle de correspondance inter-secteurs pour les quatre corporations de transport adapté du Lac-Saint-Jean. L'OPHQ a agi comme ressource auprès des promoteurs de nouveaux services dans les secteurs du Bas-Saguenay et de la Rive-Nord, auprès du Regroupement d'usagers du transport adapté et du Comité de travail sur le stationnement.

Dans la région du Centre-du-Québec, l'OPHQ a collaboré au Comité d'implantation dans la zone Les Chenaux et à la Municipalité régionale de comté de Bécancour. L'OPHQ a également travaillé en étroite collaboration avec le Comité de concertation du Trois-Rivières métropolitain afin d'influencer la nouvelle législation réglementant le stationnement réservé aux personnes handicapées.

En Estrie, l'OPHQ a mené différentes actions dont le soutien du Regroupement des usagers du transport adapté dans leurs représentations auprès du Conseil municipal du transport à Sherbrooke.

Dans la région de Montréal, l'OPHQ sert de personne-ressource sur le Comité d'admissibilité du transport adapté à Laval. Il participe à des sessions de formation des intervenant-e-s concernant le questionnaire d'admission, ainsi qu'à la Commission parlementaire sur la planification du transport dans la région du Grand Montréal: Montréal — Laval — Rive-Sud. De plus, il a permis la réalisation d'une consultation et la rédaction du rapport sur la pertinence de l'émission d'une *passe-accompagnement* pour favoriser l'apprentissage du transport régulier par les personnes qui ont une déficience intellectuelle. Il a participé aux travaux du Comité consultatif de la Société de transport de la communauté urbaine de Montréal (STCUM) et au Comité de vigilance sur le transport des personnes à mobilité réduite, ainsi qu'au colloque de consultation de la STCUM.

Dans les Laurentides, l'OPHQ a travaillé plus spécifiquement à assurer le maintien et le développement du service de transport adapté de Saint-Jérôme et a élaboré avec les organismes de promotion un dossier visant à accroître le nombre d'heures de service. Il a par ailleurs apporté un support particulier au Comité d'admissibilité du transport adapté de Groulx.

En Montérégie, l'OPHQ a participé aux activités de trois groupes promoteurs. Il a assisté les associations dans le processus de nomination de six nouveaux comités d'admission et a apporté formation et soutien à ces comités. Il a suscité la création d'une table de concertation afin de planifier plus rigoureusement les services dans un contexte de désinstitutionnalisation de deux centres d'adaptation-réadaptation. Il a favorisé l'utilisation du transport régulier des services d'apprentissage pour les bénéficiaires de cinq Services d'apprentissage aux habitudes de travail. Il a participé aux rencontres du Comité aviseur de la Société de transport de la Rive-Sud de Montréal. Il a apporté son soutien à une association des usagers du transport adapté pour personnes handicapées (AUTAPH) en difficulté.

Sur la Côte-Nord, des démarches furent entreprises auprès de la Ville de Baie-Comeau afin de faire respecter les aires réservées de stationnement de l'édifice municipal.

La *Revue OPHQ* a traité plus spécialement du transport adapté ainsi que du stationnement. Des informations ont été transmises aux journalistes en réponse aux 35 demandes de leur part.

Des rencontres d'information ont été tenues avec le ministère des Transports. Une liaison continue est maintenue avec ce ministère.

Un Comité OPHQ-MTQ-MSSS sur le transport des personnes handicapées a été mis sur pied et a démarré ses travaux. Le premier dossier sur lequel s'est penché le comité a été celui du transport dit *institutionnel*, c'est-à-dire du transport des bénéficiaires des établissements du ministère de la Santé et des Services sociaux.

3.7.1 Adaptation de véhicule

Diverses hypothèses pour identifier un organisme receveur ont été analysées afin de prendre en charge l'aide matérielle fournie par l'OPHQ en adaptation de véhicule de l'OPHQ.

3.7.2 Identification des personnes handicapées nécessitant l'utilisation d'un espace de stationnement réservé

En décembre 1987, le législateur confiait à l'OPHQ le mandat d'émettre une vignette amovible pour identifier les personnes handicapées ayant le droit d'utiliser un espace de stationnement réservé. Cette décision a fait suite à des représentations de l'OPHQ et de nombreux organismes de promotion.

Une annonce publique de l'émission des vignettes amovibles de stationnement par l'OPHQ a été faite en février, de même qu'un éditorial dans *Dernière Heure*.

Le Projet de loi modifiant le Code de la sécurité routière a fait l'objet d'analyses. Un estimé de la demande potentielle pour la vignette amovible de stationnement émise par l'OPHQ a été établi et le processus administratif d'émission a été planifié.

Des recherches sur l'utilisation légale et réglementaire du symbole international d'accessibilité ont été poursuivies. Un projet de règlement a été élaboré.

3.8 Accessibilité

Un soutien-conseil a été fourni aux bureaux régionaux de l'OPHQ, aux associations de personnes handicapées et à des personnes intéressées à la problématique de l'accessibilité.

L'OPHQ a participé au Comité provincial sur l'accessibilité (articles 69 et 70).

Dans l'ensemble des régions, l'OPHQ répond aux demandes d'information de la part des intervenant-e-s, des associations ou des municipalités sur la question et les moyens de faire respecter la réglementation. Il effectue, au besoin, les références aux responsables de ce dossier dans les municipalités et les ministères concernés ou aide les associations dans l'élaboration de leurs projets.

L'OPHQ soutient les comités ou tables de concertation qui favorisent l'accessibilité des édifices et équipements publics, ainsi que les démarches concrètes visant des modifications et adaptations aux édifices déjà existants ou en construction.

Dans le Bas-Saint-Laurent, l'OPHQ a travaillé à la formation d'un comité et d'un service de sensibilisation sur la question.

À Laval, les organismes de promotion et la Ville de Laval se sont entendus sur un plan de développement qui assure l'accessibilité des édifices et des équipements sous la responsabilité de la municipalité. En trois ans, la Ville aura investi plus de 750 000 $ dans ce programme. Le rôle de l'OPHQ a été celui de conseil technique.

3.9 Communications

Dans la région de Québec, pour la mise en place d'un service d'interprète gestuel, l'OPHQ a concerté les différents organismes autour d'un projet commun répondant à l'ensemble des besoins.

En Estrie, l'OPHQ s'est impliqué activement dans l'organisation d'un tel service par des rencontres avec le milieu et les associations, et différentes activités de sensibilisation au projet.

Dans la région de Montréal, ce service a été mis en place par, entre autres, l'identification des besoins, l'élaboration d'un modèle d'organisation et de financement, l'élaboration d'une stratégie d'implantation, la formation et la coordination d'un comité de travail.

Dans les régions des Laurentides et de Lanaudière, l'OPHQ a également collaboré à la mise sur pied d'un service d'interprète gestuel. Par ailleurs, il a mené des activités continues visant la diffusion d'information et la sensibilisation auprès des groupes de personnes handicapées, des intervenant-e-s et du grand public. Il a, entre autres, participé à une journée de sensibilisation à Saint-Jean-de-Matha et a participé à une rencontre d'information et de sensibilisation auprès d'étudiant-e-s de la Commission de formation professionnelle.

Dans l'Outaouais, l'OPHQ s'est impliqué très activement dans l'implantation d'un service d'interprète gestuel, en associant plusieurs intervenant-e-s du milieu. La réalisation de ce projet a permis, par l'embauche d'un interprète gestuel, d'offrir des services à une centaine de personnes malentendantes. L'interprète gestuel a répondu à des besoins de communication vers des établissements de santé et de ser-

vices sociaux et des services de main-d'œuvre (65 % des besoins).

Sur la Côte-Nord, l'OPHQ a favorisé la diffusion de l'information sur les services de relais téléphonique Bell.

3.9.1 Accès à l'imprimé et à l'information gouvernementale

Un Comité permanent de coordination a été constitué. Il est formé de représentants de l'OPHQ, du ministère des Communications, des Affaires culturelles, du Centre québécois sur la déficience auditive et du Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec. Il a tenu deux réunions en juin et en janvier.

Le Comité portant sur l'imprimé a tenu deux rencontres en 1987-1988.

Les membres du comité ont retenu deux objectifs pour un plan d'action réaliste sur lequel ils feront porter leurs efforts en 1988-1989. Ce sont:

— l'établissement de normes de production du braille et du livre parlé;

— la constitution et l'usage d'un répertoire commun des titres des documents en médias substituts.

Le Comité portant sur l'audio-visuel s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année. Ses efforts ont porté particulièrement sur l'étude de *l'adaptation des documents audio-visuels gouvernementaux aux besoins des personnes handicapées*.

Le Comité sur les communications de personne à personne s'est réuni à quatre reprises au cours de 1987-1988. Il a fait porter ses efforts sur l'élaboration d'une session de formation habilitant le personnel préposé aux renseignements et éventuellement celui de première ligne à répondre aux personnes handicapées, en s'adaptant au mode d'expression de leurs besoins.

Par ailleurs, l'OPHQ a élaboré une définition d'une politique concernant les communications en médias substituts avec son personnel et la clientèle externe.

3.10 Loisirs et culture

L'OPHQ a, dans l'ensemble, maintenu sa collaboration avec les associations régionales de loisirs pour personnes handicapées.

Dans la région abitibienne, il a apporté son support à un projet visant l'intégration aux loisirs réguliers.

Un atelier sur le loisir en phase intensive ou extensive d'adaptation-réadaptation a été présenté au 3e Congrès canadien de réadaptation en juin.

Le plan d'organisation des services pour les personnes de la région 04 ayant une déficience motrice a été analysé.

L'OPHQ a donné son avis sur un document de sensibilisation/guide pédagogique *Si on jouait ensemble...* produit par l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées Richelieu-Yamaska.

Un avis a également été soumis au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche sur le rapport du groupe de travail concernant le développement des initiatives privées.

Le dossier de l'Année internationale, intitulé *Les personnes handicapées au Québec: s'exprimer par le loisir, les arts et la culture* a été révisé.

Pour favoriser l'accès des personnes handicapées aux bibliothèques, un mémoire a été présenté à la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques. Un exemplaire a été expédié à chaque bibliothèque publique du Québec.

3.11 Sécurité du revenu et besoins spéciaux

Les activités dans ce dossier ont porté surtout sur le projet de réforme de la Loi d'aide sociale. Il en est résulté un mémoire et des commentaires sur le Projet de loi sur la sécurité du revenu. L'OPHQ a communiqué ses orientations en la matière lors de la Commission parlementaire tenue sur le projet de loi. Une partie des activités a été consacrée à la cueillette et à l'analyse de données concernant le profil socio-économique des personnes handicapées.

3.12 Activités de jour

Dans le Bas-Saint-Laurent, l'OPHQ a favorisé la création de services d'intégration à des activités de travail ou occupationnelles pour des adultes sans service.

Un projet du CRSSS-05 concernant le développement d'activités valorisantes en centre de jour a été analysé.

En Montérégie, il a réuni des personnes intéressées à la réalisation d'une expérience-pilote d'activités de jour pour des adultes sans services (21 ans et plus). Il a incité les intervenant-e-s à utiliser le plan de services afin de répondre aux besoins exprimés. Plusieurs rencontres ont été organisées dans le cadre de ce projet et un questionnaire a été élaboré pour évaluer l'expérience menée auprès des 43 adultes. L'OPHQ a de plus analysé la documentation émise par le ministère de la Santé et des Services sociaux sur l'orientation des centres de jour.

Sur la Côte-Nord, l'OPHQ s'est impliqué dans un projet d'activités de jour pour personnes handicapées adultes, en collaboration avec de nombreux partenaires, tels le Centre local de services communautaires, la Commission de la formation professionnelle, le Service d'éducation aux adultes, le Conseil régional de la santé et des services sociaux, le Centre d'adaptation et de réadaptation et le Cégep.

Chapitre 4
Les services éducatifs

4.1 Enseignement préscolaire, primaire et secondaire

L'Office s'est doté d'un Comité interne de coordination sur les services éducatifs.

Maintes rencontres d'information et de représentation auprès et en collaboration avec les associations de parents auprès des instances locales et régionales ont été réalisées en région afin de poursuivre les efforts d'intégration scolaire d'enfants handicapés.

Dans le Bas-Saint-Laurent, un appui a été apporté à l'organisation d'un colloque sur l'intégration scolaire. L'OPHQ a favorisé l'intégration de deux enfants sévèrement handicapés dans une maternelle. Il a de plus travaillé avec la Commission scolaire de Rimouski à un projet d'intégration de ces deux enfants. Il a mis en place un comité composé de l'OPHQ, du ministère de l'Éducation et de celui de la Santé et des Services sociaux pour étudier les dossiers litigieux. Une rencontre de sensibilisation a été faite auprès des étudiant-e-s du Module d'adaptation scolaire de l'Université du Québec à Rimouski. Devant une coupure de services en éducation spécialisée à la Commission scolaire de Matane, l'OPHQ s'est associé aux parents et au CLSC pour développer une stratégie d'action.

Au Saguenay — Lac-Saint-Jean, l'OPHQ a aidé à faire adopter, par les tables de commissaires, les modifications proposées par le Comité consultatif à la politique d'aide aux élèves en difficultés d'adaptation et d'apprentissage des trois commissions scolaires du Saguenay en favorisant la réappropriation de la démarche par les parents. Il a suscité la collaboration du bureau régional du ministère dans les dossiers d'intégration scolaire.

Dans la région de Québec, l'OPHQ a favorisé l'intégration d'enfants dans une classe régulière du primaire. De plus, il est intervenu, de concert avec une association de Rivière-du-Loup, pour améliorer la qualité d'enseignement au primaire dans les classes spéciales.

Dans le Centre-du-Québec, l'OPHQ a supporté un comité de parents dans leur démarche pour développer des services éducatifs et de formation professionnelle.

À Drummondville, l'OPHQ a participé activement aux travaux d'un comité technique ayant pour mandat de planifier l'intégration de jeunes ayant une déficience motrice dans une école secondaire régulière et a assuré le suivi de cette intégration en collaboration avec les intervenant-e-s du milieu.

En Estrie, l'OPHQ a travaillé sur le dossier d'un groupe d'enfants avec des limitations importantes, qui ne recevaient aucun service en milieu scolaire. Il y a donc eu regroupement de parents et négociations avec le ministère de l'Éducation afin d'obtenir des services. Étant donné qu'il n'y avait plus de place à l'école spéciale, ils ont été envoyés en classe régulière. À la fin de l'année, ces élèves ont retrouvé la classe spéciale.

À Montréal, l'OPHQ a animé un atelier au Congrès des directeur-trice-s d'écoles de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM). Il a participé à une consultation de la Commission sur la mise en place de services pour les enfants autistiques francophones. Il a de plus poursuivi ses actions dans le projet *Grandir ensemble* qui consiste en l'ouverture d'une classe spéciale en école régulière et qui a été présenté à la direction de la région Est de la CECM. D'autres enfants susceptibles de bénéficier de ce type de service ont été identifiés de même que les écoles susceptibles d'être ouvertes au projet. L'OPHQ a participé à des rencontres de conseiller-ère-s pédagogiques des trois sous-régions de la CECM. Il a également mis en place un projet qui permet à des jeunes qui ont une déficience de vivre une expérience en milieu de travail régulier, intégrée dans l'horaire scolaire tout comme on le fait dans le secteur régulier.

Dans la région de Lanaudière, l'OPHQ a participé à une Table de concertation régionale réunissant conseiller-ère-s en adaptation scolaire, intervenant-e-s des centres d'accueil de réadaptation et porte-parole du regroupement des associations de personnes handicapées.

En Montérégie, l'OPHQ poursuit la sensibilisation des conseiller-ère-s en adaptation scolaire de la région. Il a promu la qualité des services éducatifs dans le milieu par la formation de comités favorisant l'intégration scolaire à Saint-Jean, Granby et Brossard, et préparé un dossier relatif à des abus sexuels envers des enfants handicapés à l'intérieur d'une école.

En Abitibi — Témiscamingue, l'OPHQ a produit un avis officiel sur la politique d'intégration scolaire de la Commission scolaire de Val-d'Or.

Sur la Côte-Nord, l'OPHQ s'est impliqué dans les travaux des tables de conseiller-ère-s pédagogiques

en adaptation scolaire et des directions des services éducatifs des commissions scolaires.

Le numéro de janvier de la *Revue OPHQ* a donné la parole aux enfants des écoles pour dire ce qu'ils pensaient des personnes handicapées, ainsi que de leurs condisciples qui ont une déficience. Ce numéro a été diffusé dans le réseau scolaire. Dans la même intention de sensibiliser, on a recensé les outils qu'utilisaient les organismes de promotion pour sensibiliser les jeunes du primaire. Ce répertoire d'outils a été mis à la disposition des organismes de promotion et du réseau scolaire.

Une publicité a été faite auprès du réseau scolaire anglophone pour le vidéogramme réalisé, en coproduction avec l'Université du Québec à Montréal, *Hannah and friends* qui illustre plusieurs cas d'intégration scolaire réussie avec des enfants ayant une trisomie 21 (syndrome de Down). La version française de ce vidéo a été présentée au Festival de l'ADATE (Association pour le développement et l'application de la technologie en éducation) en novembre.

Environ quatre demandes de journalistes concernaient l'intégration scolaire. Par contre, plusieurs événements de relations publiques ont touché les milieux de l'éducation. Mentionnons:

— le Congrès de la Fédération des directeurs d'école, avril, Hull;

— le Colloque de l'Alliance des professeurs de Montréal, avril, Montréal;

— le Colloque Mieux se connaître, Maison Sainte-Clothilde, octobre, Drummondville;

— le Congrès d'éducation de la région 04, novembre, Victoriaville.

La *Position de l'OPHQ visant à favoriser l'intégration scolaire des élèves handicapés* a été mise au point et son application à la question des services éducatifs à domicile a été précisée.

Il y a eu cueillette, analyse de données et production d'un rapport sur l'état de situation des dossiers en traitement à l'OPHQ pour fins d'intégration scolaire. Une enquête a été effectuée dans le cadre de l'opération de prise en charge des programmes pour les services éducatifs.

Un *Mémoire de l'OPHQ sur le Projet de loi 107*, Loi sur l'instruction publique, a été soumis à la Commission de l'Éducation chargée d'étudier ce projet de loi.

Un *Avis de l'OPHQ sur le projet d'identification des élèves en difficulté ou handicapés et des services qui leur sont offerts* a été déposé dans le cadre d'une consultation menée par le ministère de l'Éducation sur cette question. L'Office a également fait des représentations au Comité d'étude sur les orientations à privilégier auprès des élèves ayant une déficience intellectuelle.

Une session de formation sur l'intégration scolaire au préscolaire d'élèves handicapé-e-s a été élaborée.

4.2 Éducation des adultes

En Estrie, l'OPHQ a suivi de près le projet de l'éducation des adultes destiné aux 21 ans et plus afin qu'il corresponde bien aux besoins exprimés.

Dans la région de Montréal, l'OPHQ a participé à des consultations de commissions scolaires en vue de l'élaboration de programmes offerts à l'éducation permanente.

4.3 Formation professionnelle

Dans le cadre de notre participation au groupe national de travail sur la formation professionnelle des adultes, un support continu a été apporté aux centres de formation professionnelle et aux comités spécifiques régionaux pour la formation professionnelle des personnes handicapées. Le développement de formules novatrices, la recherche et l'élimination des barrières à une formation débouchant sur des emplois adéquats ont été stimulés. Le développement de la compétence en adaptation de postes de travail a été encouragé. Une formation a été donnée aux membres des comités régionaux pour utiliser le plan de services et mieux coordonner des interventions d'intégration au travail.

Au Saguenay — Lac-Saint-Jean, l'OPHQ a supporté le travail de la Commission de formation professionnelle (CFP) dans son mandat d'évaluation des besoins de formation des personnes handicapées, en facilitant ses contacts avec le milieu.

En Estrie, l'OPHQ a donné une journée de formation sur le plan de services à la Table régionale de la CFP et apporté un support aux personnes responsables du plan de services dans les établissements. Il a aidé à élaborer un projet régional sur l'évaluation des capacités de travail et participé également à une rencontre de la Table nationale.

Dans les régions de l'Abitibi — Témiscamingue et de Montréal, l'OPHQ a participé aux travaux de la table régionale de concertation pour l'intégration socio-professionnelle des personnes handicapées et participé à deux jours de formation sur l'évaluation des capacités de travail des personnes handicapées et une journée sur le plan de services.

Dans les Laurentides—Lanaudière, l'OPHQ a participé au Comité de travail régional de la CFP et a organisé une journée de formation sur le plan de services.

4.4 Enseignement collégial

L'OPHQ a donné son avis sur le *Document de problématique et mesure portant sur l'intégration à l'enseignement collégial des élèves handicapés.*

4.5 Enseignement universitaire

L'OPHQ a participé au colloque de l'UQAM sur l'intervention sociale en novembre à Montréal.

Chapitre 5
Le travail

Lors de la *Conférence À part Égale!*, différents partenaires ont exprimé le souhait d'une réflexion sur le travail adapté. Les principales questions concernaient le fonctionnement des centres de travail adapté et le manque de nouvelles formes de travail adapté. L'Office des personnes handicapées du Québec a donc mis sur pied un Comité sur le développement du travail adapté. Ce comité regroupait des représentants de certains ministères (Main-d'œuvre et Sécurité du revenu, Santé et Services sociaux, Industrie et Commerce), d'organismes représentatifs (Association des centres d'accueil du Québec, Association québécoise des entreprises adaptées, Conseil du patronat du Québec, associations syndicales) et de l'OPHQ. Dans une première étape, il a permis de clarifier le fonctionnement des centres de travail adapté. Dans une deuxième étape, le comité a précisé le processus d'intégration de la personne handicapée au travail et les mesures favorisant son intégration.

La troisième étape a consisté à produire des propositions d'application de nouvelles formules de travail adapté. Six rencontres ont eu cours tout au long de l'année. De plus, six groupes de travail se sont rencontrés de une à trois fois afin d'étudier les différentes composantes du fonctionnement préconisé.

Dans le Bas-Saint-Laurent, l'OPHQ a poursuivi des échanges avec les différents Services externes de la main-d'œuvre (SEMO) de la région et appuyé des actions dans le but de l'ajout de conseiller-ère-s en main-d'œuvre pour desservir toute la région. Il a travaillé en collaboration avec des personnes ressources du milieu à l'élaboration d'un projet de stage-emploi destiné aux jeunes de Matane ayant une déficience intellectuelle ainsi qu'à la clientèle du secondaire long et de personnes ayant des troubles graves d'apprentissage. Il a participé à un comité spécifique thématique sur le travail. L'OPHQ a amorcé une collaboration avec un agent de développement industriel de Rimouski afin d'identifier un employeur *multiplicateur* auprès d'autres employeurs de la région. De plus, il a collaboré à la création de deux ressources afin de répondre aux besoins de formation de jeunes handicapés de 16-21 ans à Matane.

Dans la sous-région du Lac-Saint-Jean, l'OPHQ a procédé à une analyse de la situation du Service externe de la main-d'œuvre (SEMO) et a proposé aux partenaires impliqués (organismes parrains, SEMO, ministère, OPHQ) une solution dont l'essentiel consistait en un transfert de la gestion du service du Comité régional des associations de personnes handicapées vers un organisme autonome.

Dans la sous-région du Saguenay, à la suite des départs simultanés de la coordonnatrice du SEMO et du directeur de l'organisme parrain, l'OPHQ a participé à la restructuration du SEMO en proposant une organisation qui tienne compte des organismes de promotion, de la clientèle, ainsi que des employeurs afin d'assurer un service de qualité. Dans cette sous-région, il a également participé à la Table de concertation des intervenant-e-s en main-d'œuvre, où il a plus spécifiquement tenté d'aider à articuler le mandat de la Commission de formation professionnelle à l'endroit des personnes handicapées et a organisé une formation sur le plan d'embauche. De plus, il a participé aux rencontres de la table régionale de la CSN et élabore un plan de formation thématique à l'intention des participant-e-s.

Dans la région de Québec, l'OPHQ a favorisé la création d'un service d'apprentissage aux habitudes de travail par des personnes ayant une déficience auditive associée à une autre déficience. De plus, il a collaboré à la mise en place d'un service de développement de l'employabilité pour la clientèle ayant une déficience importante. Il a favorisé la prise en charge des personnes ayant une déficience intellectuelle dans Charlevoix par les Centres de main-d'œuvre du Canada et les Centres Travail-Québec. Il a soutenu les efforts pour obtenir un SEMO pour l'ensemble du territoire de la Rive-Sud de Québec.

Dans toutes les régions, l'OPHQ a répondu aux demandes d'information et soumis des recommandations sur des projets présentés par le milieu à la Direction de la planification de l'emploi et au Secrétariat d'État. En Estrie, l'OPHQ a surtout travaillé avec le Centre de travail adapté (CTA) et le SEMO sur la qualité d'information dans le but de permettre des décisions beaucoup plus judicieuses.

Dans la région de Montréal, l'OPHQ a participé au Comité aviseur pour la création de coopératives de travail adapté pour personnes présentant une déficience sévère sur le plan moteur ou cognitif.

Dans la région de Lanaudière, l'OPHQ a participé à une démarche de concertation régionale qui visait à identifier les ressources et à contribuer au développement de l'ensemble des services préalables et de soutien à l'intégration au travail.

En Montérégie, l'OPHQ a relancé le dossier visant l'implantation de points de services du SEMO déjà existant afin de couvrir l'ensemble du territoire; il a favorisé la collaboration entre les CTA et le SEMO dans le respect des mandats respectifs. Il a

soutenu un groupe promoteur qui visait à établir une ressource axée sur le développement de l'employabilité des personnes ayant une déficience du psychisme; il a favorisé, à l'intérieur de ce groupe, la concertation des ressources institutionnelles et non institutionnelles.

En Abitibi — Témiscamingue, l'OPHQ a préparé un avis pour le bureau régional du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, les parrains locaux des SEMO et le Regroupement d'associations de personnes handicapées de l'Abitibi — Témiscamingue, concernant le projet de rapatriement régional des SEMO. Il a participé également à trois journées de formation / information destinées au nouveau personnel des SEMO, supporté des activités pour obtenir un SEMO à Ville-Marie et appuyé le projet de récupération du Musée du Guérin en entreprise permettant l'intégration au travail de personnes qui ont une déficience intellectuelle.

Sur la Côte-Nord, l'OPHQ a participé à l'organisation d'un colloque régional sur l'accès à l'égalité.

Dans la *Revue OPHQ*, un numéro a porté sur l'intégration au travail (87-4). Seulement trois demandes de journalistes ont concerné le travail, mais l'OPHQ a participé à plusieurs événements touchant le travail; citons:

— Colloque de l'Association des centres d'accueil du Québec et de l'Association québécoise des entreprises adaptées, Montréal, avril;

— Congrès canadien de la réadaptation, Québec, juin, où un atelier sur les jeunes adultes ayant une déficience importante a été présenté.

Des rencontres ont eu lieu entre l'OPHQ et la Direction des politiques et programmes du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu concernant la sécurité du revenu et les programmes de main-d'œuvre. Il y a également eu des discussions concernant la sécurité du revenu et les considérations d'aptitude au travail. Des représentations ont été faites concernant le développement du programme SEMO et les normes du programme.

5.1 Comité sur le développement du travail adapté

Le comité a établi un plan d'action et mis sur pied des groupes de travail sur divers aspects du travail adapté en entreprise régulière. Un document synthèse propose une organisation des services essentiels à l'intégration en emploi soutenu et adapté en entreprise régulière.

5.2 Centres de travail adapté

Les centres de travail adapté (CTA), créés par la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées*, sont des organismes à but non lucratif qui emploient en majorité des personnes handicapées qui ne sont pas compétitives dans l'entreprise ordinaire. Ces centres doivent autofinancer leur production (matières premières et personnel d'encadrement). Par contre, l'OPHQ subventionne des dépenses de fonctionnement basées sur une partie des salaires des personnes handicapées et également sur certaines immobilisations ou équipements. La politique de subvention de l'OPHQ vise à compenser les coûts supplémentaires d'adaptation et d'organisation du travail.

Au 31 mars 1988, 38 CTA employaient 1 733 personnes handicapées, comparativement à 1 605 en 1987, 1 533 en 1986, 1 484 en 1985 et 1 431 en 1984. Ils ont reçu 17 887 000 $ de subventions pour leur fonctionnement et 2 169 761 $ pour les locaux et l'équipement (Tableau I).

Tableau I

Subventions versées aux CTA en 1986-1987 et 1987-1988

	Montant 1986-1987	Montant 1987-1988
Fonctionnement		
Salaires et avantages sociaux	16 975 191 $	17 887 000 $
Sous-total	**16 975 191 $**	**17 887 000 $**
Immobilisations		
Loyers	719 747 $	645 684 $
Équipements	367 165 $	418 435 $
Capital	163 250 $	140 950 $
Remise d'emprunt	863 867 $	964 692 $
Sous-total	**2 114 029 $**	**2 169 761 $**
Total	**19 089 220 $**	**20 056 761 $**

L'OPHQ a poursuivi sa participation aux comités d'admissibilité et de gestion des ressources humaines des centres de travail adapté, dans le but de veiller à l'application et au respect de la politique d'admission de l'OPHQ.

Dans la région de Québec, l'OPHQ a favorisé la création d'un CTA pour des personnes ayant une déficience auditive associée à une autre déficience, ainsi que la création d'un CTA à Rivière-du-Loup.

5.2.1 Situation financière

Au 31 mars 1988, 29 des 38 CTA, soit 76 %, avaient un surplus dans leur état des revenus et dépenses, comparativement à 81 % au 31 mars 1987, et 70 % au 31 mars 1986. Par contre, trois CTA éprouvent des difficultés financières persistantes.

L'ensemble des CTA présente un surplus annualisé de 1 718 521 $ comparativement à un surplus de 1 984 157 $ au 31 mars 1987, un surplus de 1 115 000 $ au 31 mars 1986 et un surplus de 151 727 $ au 31 mars 1985. Dans l'ensemble, les CTA se portent donc mieux, tout en tenant compte des CTA ayant un déficit accumulé important. La valeur ajoutée moyenne, indice utilisé pour connaître la productivité des CTA, s'est constamment améliorée depuis le début (Tableau II).

Les ventes brutes et les revenus divers sont de 37 148 000 $. C'est une augmentation de 29 % sur l'année précédente. Le pourcentage gouvernemental des revenus est de 35 %. Une étude comparative de l'OPHQ a établi que l'apport des ressources gouvernementales comparativement à l'ensemble des revenus est en constante décroissance. En effet, ce pourcentage en 1982-1983 était de 53,7 %. Au cours des années, il a successivement chuté à 48,6 %, 44,3 %, 40,9 %, 39,7 % et 35 %. Les ventes réalisées au 31 mars 1988 constituent 103,5 % des ventes budgétisées comparativement à 93,3 % pour l'année précédente.

Le fonds de roulement des CTA ne cesse de s'accroître. Par contre, onze CTA ont un ratio de fonds de roulement inférieur à un.

Tableau II

Valeur ajoutée moyenne des CTA

31 mars 1981	—	1,62 $	
31 mars 1982	—	2,88 $	(augmentation de 77,8 %)
31 mars 1983	—	3,38 $	(augmentation de 17,4 %)
31 mars 1984	—	4,15 $	(augmentation de 22,8 %)
31 mars 1985	—	4,89 $	(augmentation de 17,8 %)
31 mars 1986	—	5,03 $	(augmentation de 2,9 %)
31 mars 1987	—	6,19 $	(augmentation de 23,1 %)
31 mars 1988	—	6,76 $	(augmentation de 9,0 %)

Le taux d'occupation dans les CTA, en rapport avec le nombre d'emplois réguliers prévus dans les conventions, a atteint 103,3 % alors qu'il était de 104,1 % en 1986-1987. Par contre, le nombre de personnes handicapées s'est accru, passant de 1 605 en 1987 à 1 733 en 1988. Cette situation s'explique par le fait qu'un poste peut être comblé par plus d'une personne et que certains CTA emploient des personnes handicapées non subventionnées.

5.2.2 Admission

Pour être admise dans un centre de travail adapté, une personne handicapée doit avoir été acceptée par un comité d'admission formé paritairement d'une représentation du CTA et de l'OPHQ. L'Office est généralement représenté par un représentant des personnes handicapées et par un membre du personnel de l'OPHQ. Une politique d'admission déjà élaborée assure que les CTA emploient des personnes handicapées dont les limitations les empêchent d'intégrer le marché régulier du travail.

Durant l'année 1987-1988, l'OPHQ a continué à donner de la formation aux membres des comités d'admission. Des CTA ont pu, ainsi, réviser leurs définitions de tâches et de postes, préciser leurs exigences et identifier les possibilités d'adaptation des postes de travail.

Le tableau III donne un portrait général des caractéristiques du personnel des CTA au 1er avril 1988.

Tableau III

Personnel en CTA

Variables	**Au 1er avril 1988**
Nombre total d'employé-e-s	**1 733**
Embauches	**597**
Départs	**463**
Raisons de départ	
Congédiement ou licenciement	
— manque de travail	16,0 %
— changement dans la production	1,1 %
— rendement	16,0 %
— fin de la période de subvention	1,7 %
— fin du stage d'évaluation	3,2 %
Départ volontaire	
— pour études	1,7 %
— pour un autre emploi	12,1 %
— motif personnel	40,6 %
— autres	7,6 %
Âge	
Âge moyen	34 ans
Groupes d'âge	
— 16 à 19 ans	1,3 %
— 20 à 29 ans	40,3 %
— 30 à 39 ans	34,0 %
— 40 à 49 ans	14,3 %
— 50 à 59 ans	7,3 %
— 60 ans et plus	2,8 %
Sexe	
— masculin	73,1 %
— féminin	26,9 %

Tableau III (suite)

Personnel en CTA

Déficiences	
— intellectuelle	38,9 %
— du psychisme	15,2 %
— de la parole et du langage	1,6 %
— auditive	3,0 %
— appareil oculaire	4,0 %
— autres organes	1,7 %
— motrice	13,8 %
— esthétique	0,6 %
— fonctions générales, sensitives et autres	7,2 %
— plus d'une déficience	14,0 %
Scolarité	
— Analphabète	7,0 %
— Élémentaire régulier	12,8 %
— Élémentaire — classes spéciales	15,1 %
— Secondaire — régulier	25,3 %
— Secondaire — professionnel court/long	11,3 %
— Secondaire — classes spéciales	24,5 %
— Niveau supérieur au secondaire	3,2 %
— Autres compétences reconnues	0,4 %
Expérience de travail antérieure	
— aucune expérience	48,0 %
— avec expérience	52,0 %
Employé-e-s avec expérience	
Nombre d'années	
— moins d'un an	21,5 %
— d'un à 3 ans	28,1 %
— de 3 à 5 ans	14,5 %
— plus de 5 ans	35,9 %
Ancienneté dans l'entreprise	
Nombre d'années	
— d'un à 12 mois	21,4 %
— d'un à 3 ans	31,4 %
— de 3 à 5 ans	16,7 %
— plus de 5 ans	30,5 %
Catégories d'emploi	
— travail manuel non spécialisé	84,3 %
— travail manuel spécialisé	8,5 %
— supervision — surveillance	2,9 %
— travail administratif	2,7 %
— vente	1,6 %
Statut de l'employé	
— Permanent — temps plein	91,5 %
— Permanent — temps partiel	2,3 %
— Temporaire — temps plein	5,0 %
— Temporaire — temps partiel	1,2 %
Lieu de travail	
— à l'intérieur du CTA	70,0 %
— à l'extérieur du CTA	30,0 %
Taux de roulement	
— moyenne	32,4 %
Conditions d'admission	
— admission permanente	93,5 %
— stage d'évaluation rémunéré	4,2 %
— stage d'évaluation non rémunéré	—
— admission pour une période déterminée	2,3 %

5.2.3 Subventions versées

La politique de subvention est demeurée la même qu'en 1986-1987. Toutefois, on a fixé un plafond au niveau de subvention afin d'augmenter le nombre de personnes handicapées embauchées par les CTA et d'accroître l'équité dans la distribution des subventions.

Au cours de l'année, un nouveau CTA a été accrédité, Le groupe PROSAC.

Le tableau IV indique les subventions versées aux CTA en 1987-1988.

5.2.4 Le règlement

Pour introduire la modification fixant un plafond, le règlement a été modifié et publié dans la Gazette officielle du 23 septembre 1987.

5.3 Contrats d'intégration au travail

Le contrat d'intégration au travail, signé entre un employeur, l'OPHQ et une personne handicapée, vise à favoriser l'intégration au travail de cette personne. Une subvention compense le manque à gagner de l'employeur durant une période déterminée de formation et d'intégration, ou l'aménagement ou l'adaptation d'un poste de travail.

Les contrats sont généralement négociés entre l'employeur et la personne handicapée par les personnes conseillères en main-d'œuvre réparties sur presque tout le territoire du Québec. Elles sont à l'emploi de Services externes de la main-d'œuvre (SEMO), de programmes Extension de main-d'œuvre, de Centres Travail-Québec, de Centres d'emploi du Canada ou

Tableau IV

Subventions versées aux CTA en 1987-1988

Région	Nom du CTA	Date de l'accréditation	Budget de fonctionnement ($)	Personnes handicapées à l'emploi	Immobilisation et équipement ($)
01	Ateliers Léopold-Desrosiers	1982-08-30	374 736	26	74 473
01	Centrap (Mitis)	1979-11-10	671 191	60	85 149
01	Les industries modulaires de la vallée	1981-01-05	438 434	47	109 066
02	Chaîne de travail adapté	1980-10-01	555 294	39	23 143
02	Société de développement communautaire Saint-Félicien	1983-02-25	161 380	18	8 727
03N	Atelier du Martin-Pêcheur	1980-10-01	607 846	42	—
03N	Les ateliers T.A.Q.	1980-02-04	364 359	35	59 694
03N	Centre de travail de Charlevoix	1980-04-01	671 030	61	39 029
03N	Hichaud	1981-01-05	208 007	32	70 036
03N	Pir-Vir	1979-10-15	186 568	20	65 998
03S	L'atelier de réadaptation au travail de Beauce	1979-10-15	1 225 771	91	109 486
03S	Centre de récupération de Beauce	1980-08-01	385 656	40	48 740
03S	Centre de sous-traitance Beauce	1982-08-30	695 645	50	67 013
03S	Les entreprises Tumeré	1981-01-05	279 851	30	75 573
03S	Le groupe Prosac	1987-07-01	61 383	9	27 443
03S	La société vie, intégration, apprentissage pour handicapés V.I.A.	1980-04-01	832 294	87	180 478
04	Atelier des vieilles forges	1979-10-15	954 825	67,5	26 174
04	Récupéraction Centre du Québec	1982-09-07	301 886	27	126 679
04	Les récupérateurs du comté de Maskinongé	1982-08-30	335 821	36	18 485
05	Atelier Poly-Teck	1979-11-15	649 043	46	16 157
06A	Atelier Abaco	1984-09-01	139 925	15	35 000
06A	Les ateliers l'Essor	1980-08-01	190 748	20	50 399
06A	Capeq	1979-10-15	599 867	48	38 698
06A	Centre de transition Le Sextant	1982-04-01	699 287	50	48 000
06A	Centre de transition pour adultes Le Transit	1980-02-04	932 022	65	26 062
06A	Centre juif de travail J.V.S.	1979-12-01	569 702	62	9 360
06A	Les entreprises Polybar	1982-12-01	551 181	45	94 564
06A	Placement potentiel	1980-08-01	351 786	31	—
06A	Récupéraction Marronniers	1982-11-01	229 951	25	66 074

Tableau IV (suite)

Subventions versées aux CTA en 1987-1988

Région	Nom du CTA	Date de l'accréditation	Budget de fonctionnement ($)	Personnes handicapées à l'emploi	Immobilisation et équipement ($)
06B	Les ateliers Lago	1979-12-10	784 630	60	112 893
06C	Atelier industriel Saint-Jean (1980)	1986-08-01	227 737	25	48 825
06C	Atelier la flèche de fer	1979-11-15	956 777	90	179 025
06C	La boutique de fleurs Savoy	1984-12-01	153 920	20	32 817
06C	Les contenants Poly-Thèmes	1987-01-01	172 239	21	28 013
07	Centre de travail Laro	1979-12-01	563 229	55	58 240
08	Les ateliers Kami	1984-12-01	183 446	16,7	40 112
08	Témabex	1984-04-01	470 237	40	66 476
09	Ateliers populaires Sept-Îles	1982-09-07	21 139	2,3	3 600
	Association québécoise des entreprises adaptées		38 157		
Totaux			**17 887 000**	**1 553,8**	**2 169 761**

de centres d'accueil et de réadaptation. L'OPHQ négocie directement les contrats lorsqu'il s'agit de projets de création d'entreprises. Deux nouveaux projets de création d'entreprises et cinq anciens ont été subventionnés dans le cadre du contrat.

5.3.1 Contrats en 1987-1988

Le budget autorisé était de 1 852 900 $. Ont été signés 685 contrats ont été signés, dont 221 renouvellements, représentant des versements de 1 816 522 $ (Tableau V).

Tableau V

Subventions accordées dans le cadre des contrats d'intégration au travail

	1980-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	Total
Subventions versées	6 559 827,29 $	1 905 797,14 $	1 994 813,17 $	1 816 522,12 $	12 276 959,72 $
Variation/année précédente		− 14,9 %	+ 4,6 %	− 8,94 %	
Nombre de contrats incluant les renouvellements	2 076	594	677	685	4 032
Variation		+ 6,8 %	+ 13,9 %	+ 1,1 %	
Subvention moyenne par contrat	3 159,84 $	3 208,41 $	2 946,55 $	2 651,86 $	3 044,88 $
Variation		− 20,4 %	− 8,2 %	− 10 %	
Nombre de contrats excluant le renouvellement	1 631	464	441	464	3 001
Variation		+ 22,7 %	− 5,2 %	+ 5,2 %	
Subvention moyenne par personne	4 021,97 $	4 098,48 $	4 523,38 $	3 914,92 $	4 090,96 $
Variation		− 30,7 %	+ 10,37 $	− 13,4 %	

5.3.2 Bilan du programme

Depuis le début du programme en 1980, 3 001 personnes ont bénéficié de 4 032 contrats avec 1 501 employeurs différents. Les trois quarts des entreprises avaient moins de 50 employés et oeuvraient dans le secteur des services.

Dans l'ensemble, 29 % des contrats s'adressent à des personnes avec une déficience physique, 48 % avec une déficience intellectuelle et 9 % avec une déficience psychique. Enfin, 14 % avaient une déficience sensorielle. L'âge moyen tournait autour de 30 ans et les trois quarts avaient moins de 36 ans. Comparativement à 1986-1987, le nombre de personnes avec une déficience physique s'est accru de 6 %. Les clientèles avec déficience intellectuelle ont connu une légère baisse.

La moyenne de scolarité était de huit années. 42 % des personnes n'avaient qu'une scolarité élémentaire ou spéciale. Quant aux emplois occupés, 20 % sont manutentionnaires, 15 % dans les services, 20 % dans la fabrication, 11 % occupent des emplois dans le domaine administratif. Le tableau VI indique la répartition par région des 3 001 personnes handicapées qui ont bénéficié du programme depuis son existence, ainsi que le rapport avec la population de chacune de ces régions.

Tableau VI

Répartition régionale des contrats d'intégration au travail

Région	01	02	03	04	05	06A	06B	06C	07	08	09	10	Total
Nombre de personnes	164	258	618	181	94	1 061	183	257	20	115	50	0	3 001
Pourcentage du total des contrats	5,5	8,6	20,6	6	3,1	35,4	6,1	8,6	0,6	3,8	1,7	0	100 %
Pourcentage de la population	3,6	4,6	16	6,8	3,6		*56,6		4,3	2,4	1,8	0,3	100 %

* Total des régions 06A, 06B et 06C

5.4 Le plan d'embauche

Les articles 63 et 63.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées* prévoient que tout employeur de plus de 50 salariés doit soumettre à l'OPHQ, en collaboration avec le représentant de l'association de salarié-e-s, un plan visant à assurer dans un délai raisonnable l'embauche de personnes handicapées.

Au 31 mars 1988, il y avait 3 045 plans d'embauche approuvés qui visaient 9 743 établissements (Tableau VII). Pendant l'année, 589 employeurs ont été avisés de leur obligation légale de présenter un plan d'embauche.

Des rapports de réalisation doivent être soumis à l'OPHQ annuellement, à quatre reprises à la date d'anniversaire de l'approbation du plan d'embauche.

En mai, l'OPHQ a demandé 262 premiers rapports et 2 750 seconds rapports aux employeurs. Ceux-ci ont été examinés et approuvés. Chaque employeur a reçu des recommandations appropriées à sa situation devant faciliter la mise en œuvre de son plan.

Tableau VII

Répartition régionale des plans approuvés et des établissements couverts pour chacune des régions

Nombre de plans approuvés	R-01	R-01A	R-02	R-03N	R-03S	R-04	R-05	R-06A	R-06B	R-06E	R-06O	R-07	R-08	R-09	R-10	*R-30
3 045	60	25	86	238	170	179	113	1 426	149	184	193	63	79	32	4	44
Nombre d'établissements couverts																
9 743	262	114	433	1 062	453	629	376	3 807	549	528	781	293	261	180	14	

*R-30: extérieur du Québec

Depuis avril 1987, l'OPHQ a poursuivi la diffusion des informations contenues dans les plans d'embauche auprès de ses partenaires. Les conseillers et conseillères en ont rencontré une centaine répartis dans toutes les régions administratives du Québec. Quatre mises à jour des informations diffusées à l'intérieur des synthèses des plans d'embauche ont été réalisées auprès de 174 partenaires différents. Un dépliant a été édité sur le plan d'embauche.

De plus, à quatre reprises, les recommandations émises à la suite de l'examen des rapports ont été diffusées auprès des services spécialisés de main-d'œuvre.

L'information et la sensibilisation des employeurs pour la mise en œuvre de leur plan d'embauche ont été poursuivies. Durant l'année, une cinquantaine de sessions ont été tenues chez autant d'employeurs différents dans toutes les régions administratives.

Une étude du contenu des premiers rapports a été réalisée afin de bien identifier le type de réalisation des employeurs. Elle a inventorié les engagements pris dans 2 014 plans d'embauche différents. Elle a recensé les actions réalisées dans chacun des six thèmes et a comparé ces deux informations. Ceci a fourni un portrait de la situation régionale et provinciale.

Les résultats de l'analyse ont fait l'objet d'un rapport d'étude et d'une synthèse. Ils ont été diffusés auprès des organismes qui en ont fait la demande.

Chapitre 6
Le plan de services et l'aide matérielle

La *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées* donne la possibilité aux personnes handicapées qui ne parviennent pas à trouver réponse à leurs besoins de demander à l'OPHQ l'aide pour préparer un plan de services individuel en vue de leur intégration à la société.

Le plan de services favorise le maintien dans le milieu naturel et l'accès pour la personne handicapée à un maximum d'autonomie. Celle-ci participe activement et entièrement à élaborer et à mettre en œuvre ce programme d'intégration qui respecte ses choix.

Le plan de services cherche à satisfaire les besoins essentiels à l'intégration des personnes handicapées et identifie les lacunes ou les carences des services. Il favorise la mise en place d'un réseau de services suffisants et adéquats et assure une plus grande complémentarité entre ces services en évitant leur dédoublement.

Cette approche permet à la personne handicapée ainsi qu'au responsable chargé de son dossier d'identifier ses besoins:

- de réadaptation médicale, fonctionnelle et sociale;
- d'intégration sociale (hébergement/logement, socialisation, transport);
- d'intégration scolaire;
- d'intégration professionnelle et de maintien au travail.

Les moyens utilisés pour y répondre varient selon la cause ou le type de déficience, l'âge, le milieu socio-économique et surtout les traits caractéristiques de la personne.

La personne responsable du dossier identifie, chez l'organisme chargé de dispenser un service, celle qui voit à l'application du plan de services et à qui se réfère la personne handicapée.

L'OPHQ fait des représentations auprès des ressources responsables pour qu'elles modifient leurs critères d'accès aux services ou qu'elles assurent d'une façon permanente les services dont les personnes handicapées ont besoin.

Une démarche de réflexion importante sur le concept du plan de services s'est poursuivie durant l'année 1987-1988 afin de permettre une proposition de modèle d'application du plan de services. Des rencontres avec des personnes qui font de la recherche ou qui interviennent dans les plans de services ont permis de mettre à jour l'état de situation du plan de services dans le milieu. Un projet de recherche a porté sur les différentes approches théoriques et pratiques.

La participation de l'OPHQ au Comité MSSS-MEQ sur l'audi-mutité a permis de développer un modèle d'organisation de services basés sur le processus d'apparition du handicap et sur une approche globale des besoins de la personne: le plan de services.

Il y a eu également participation au groupe de travail provincial sur la surdité-cécité qui a présenté au ministère de la Santé et des Services sociaux un modèle d'organisation de services pour les personnes ayant une surdi-cécité.

L'OPHQ vise à ce que le plan de services soit élaboré et réalisé par les ressources du milieu. Cet objectif se reflète dans ses relations quotidiennes avec ces ressources. À la suite d'une demande que lui adresse une personne handicapée, le premier geste de l'OPHQ est de référer la personne à la ressource la plus apte à évaluer ses besoins, à recommander une ou des solutions, donc à élaborer le plan de services et à réaliser un ou des plans d'interventions.

Par des ententes de collaboration, les demandes adressées à l'OPHQ sont de plus en plus retournées aux ressources du milieu; l'OPHQ remplit alors un rôle de coordination, de conseil et d'agent payeur si l'aide matérielle est essentielle à la réalisation du plan. Des ententes sont ainsi prises avec la presque totalité des Conseils régionaux de la santé et des services sociaux et des Centres locaux de services communautaires pour les services de maintien à domicile. Il existe aussi des ententes avec des centres de réadaptation pour le transport nécessaire à la stimulation précoce.

L'OPHQ travaille aussi conjointement avec des commissions scolaires et les bureaux régionaux du ministère de l'Éducation pour faciliter l'intégration en classe régulière ou du moins dans l'école de quartier.

Un programme de formation facilitant aux intervenant-e-s la compréhension du plan de services et leur donnant des outils pour son élaboration a été expérimenté avec des groupes de l'Abitibi — Témiscamingue et du Bas-Saint-Laurent. Dans la région de

Lanaudière, l'OPHQ a collaboré à une formation sur l'utilisation du plan de services destinée à des intervenant-e-s impliqué-e-s dans le processus de désinstitutionnalisation.

L'OPHQ, dans l'ensemble des régions, participe à des rencontres d'information, de sensibilisation et de formation auprès des CRSSS, des associations, des services de l'éducation aux adultes, des CLSC et du réseau de l'éducation, relativement à l'utilisation du plan de services.

L'ensemble des régions a apporté son support à l'organisation d'une journée spécifique de formation sur le plan de services dans les Tables régionales de coordination en formation professionnelle.

Dans la région de Québec, l'OPHQ a défini davantage les notions de plan de services pour les personnes présentant une déficience du psychisme qui vivent dans leur milieu, et pour celles qui vont sortir d'institution.

Dans le Centre-du-Québec, l'OPHQ collabore avec le CRSSS sur un projet de coordination de plans de services aux personnes autistiques. De plus, il participe à un comité de travail sur les besoins de formation reliés, entre autres, à l'utilisation du plan de services par cette clientèle.

En Estrie, l'OPHQ a collaboré à préparer une session de formation sur le plan de services afin d'en favoriser la prise en charge par le milieu.

En Montérégie, l'OPHQ a travaillé à diffuser le modèle du plan de services pour une clientèle gériatrique.

En Abitibi — Témiscamingue, l'OPHQ a travaillé à la mise en place du comité régional d'orientation et assure une participation constante à ce dernier afin de favoriser la prise en charge régionale des trois problématiques suivantes:

— les frais d'accès à des services de diagnostic, traitement et adaptation/réadaptation intra et extra-régionaux;

— les équipements spécialisés et fournitures médicales;

— les services de maintien à domicile.

Un troisième dépliant sur le plan de services a été édité pour expliquer les étapes d'une demande d'aide à l'OPHQ.

Neuf demandes des médias concernaient des plans de services et l'OPHQ a participé à un certain nombre d'événements pour y promouvoir l'utilisation du plan de services. Mentionnons:

— Salon Santé, Montréal, avril;

— Colloque Mieux se connaître, Sainte-Clothilde, octobre;

— Congrès de l'Association du Québec pour les déficients mentaux, Baie-Comeau, mai.

6.1 Demandes de plans de services

6.1.1 Nombre de demandes

L'OPHQ a reçu, en 1987-1988, 4 461 demandes d'aide nécessitant l'ouverture de nouveaux dossiers: il s'agit de personnes handicapées qui faisaient une demande pour la première fois. Au 31 mars 1988, l'OPHQ avait ainsi reçu 26 419 demandes depuis sa création.

En 1987-1988, il y a eu 4 % de demandes de moins par rapport à l'année 1986-1987, elle-même en diminution de 18 % par rapport à l'année précédente.

	Nombre de demandes		Augmentation par rapport à		
	annuel	mensuel	1984-1985	1985-1986	1986-1987
1987-1988	4 461	373	19 %	− 21 %	− 4 %
1986-1987	4 661	388	24 %	− 18 %	
1985-1986	5 679	473	51 %		
1984-1985	3 750	312			

Voir le tableau VIII Évolution mensuelle du nombre de demandes d'aide d'avril 1984 à mars 1987.

Tableau VIII

Évolution mensuelle du nombre de demandes d'aide d'avril 1984 à mars 1987

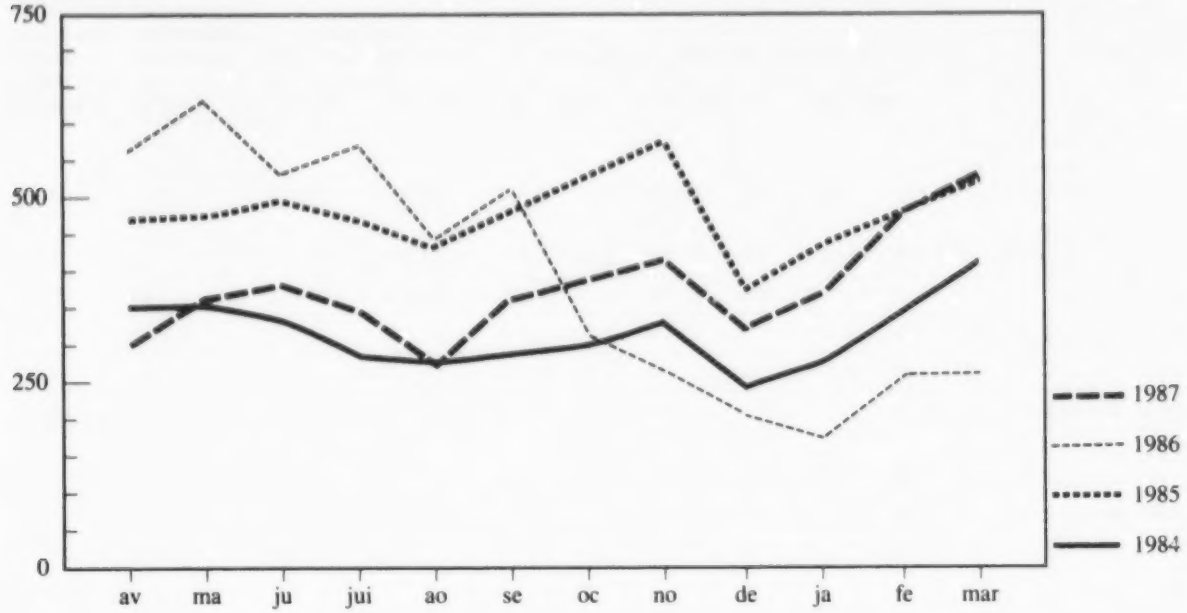

6.1.2 Répartition régionale des demandes

Le tableau IX montre la répartition, selon les régions, des 4 461 demandes reçues en 1987-1988, en comparaison des deux années précédentes et de la répartition de la population du Québec.

Dans six régions, les demandes faites à l'OPHQ sont dans une proportion plus grande que la répartition de la population, et dans les cinq autres régions, cette proportion est moindre. L'écart le plus important est dans la région de Montréal qui reçoit 19,5 % des demandes alors que cette région représente 31,9 % de la population, d'où un écart négatif de 10,7 % ; cet écart s'accroît chaque année. L'écart positif le plus élevé est dans la région du Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine qui a reçu 9,5 % des demandes alors qu'elle ne représente que 3,6 % de la population, soit un écart de 5,9 %.

Cette région a d'ailleurs enregistré une augmentation de 38,1 % des demandes, comparativement à une baisse générale de 4,3 % : c'est la deuxième année de suite que cette région a une augmentation aussi importante. Les demandes ont aussi augmenté dans quatre autres régions dont principalement la Côte-Nord (28,3 %) et l'Outaouais (25,4 %). Pour sa part, la région de Québec a vu ses demandes diminuer de 19,6 %, suivie de la Montérégie (-13,3 %), Montréal (-12,6 %) et le Centre-du-Québec (-12,3 %).

Tableau IX

Répartition régionale de la clientèle en 1987-1988

Régions		Répartition régionale de la clientèle						Écart entre 1987-1988 et 1985-1986	Écart entre 1987-1988 et 1986-1987	Répartition population du Québec	Écart entre clientèle 1987-1988 et population
		1985-1986		1986-1987		1987-1988					
01	Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine	342	6,0 %	307	6,6 %	424	9,5 %	24,0 %	38,1 %	3,6 %	5,9 %
02	Saguenay — Lac-Saint-Jean	370	6,5 %	331	7,1 %	294	6,6 %	−20,5 %	−11,2 %	4,7 %	1,9 %
03	Québec	946	16,7 %	769	16,5 %	618	13,9 %	−34,7 %	−19,6 %	16,0 %	−2,1 %
04	Centre-du-Québec	576	10,1 %	325	7,0 %	285	6,4 %	−50,5 %	−12,3 %	7,0 %	−0,6 %
05	Estrie	344	6,1 %	368	7,9 %	376	8,4 %	9,3 %	2,2 %	4,0 %	4,4 %
06A	Montréal	1 276	22,5 %	994	21,3 %	869	19,5 %	−31,9 %	−12,6 %	30,2 %	−10,7 %
06B	Laurentides — Lanaudière	424	7,5 %	306	6,6 %	294	6,6 %	−30,7 %	−3,9 %	8,8 %	−2,2 %
06C	Montérégie	718	12,6 %	647	13,9 %	561	12,6 %	−21,9 %	−13,3 %	17,0 %	−4,4 %
07	Outaouais	285	5,0 %	268	5,7 %	336	7,5 %	17,9 %	25,4 %	4,2 %	3,3 %
08	Abitibi — Témiscamingue	240	4,2 %	210	4,5 %	227	5,1 %	−5,4 %	8,1 %	2,5 %	2,6 %
09	Côte-Nord	158	2,8 %	138	3,0 %	177	4,0 %	12,0 %	28,3 %	1,8 %	2,2 %
Total:		**5 679**	**100,0 %**	**4 663**	**100,0 %**	**4 461**	**100,0 %**	**−21,4 %**	**−4,3 %**	**100,0 %**	**0,0 %**

6.1.3 Âge de la clientèle

Les tableaux X, XI et XII représentent l'âge des personnes qui ont fait une demande en 1987-1988 par rapport aux trois années antérieures, selon les différentes régions du Québec et selon leur déficience.

Les personnes handicapées de 65 ans et plus faisant des demandes à l'OPHQ continuent d'être trois fois plus nombreuses que les personnes du même âge dans la population du Québec, soit 28,6 % par rapport à 9,4 %. Dans les régions suivantes, cette catégorie d'âge constitue plus du tiers de la clientèle de l'OPHQ:

Côte-Nord	39 %
Saguenay — Lac-Saint-Jean	38 %
Estrie	37 %
Outaouais	36 %
Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	33 %

Près de la moitié de ces personnes ont une déficience auditive, 31 % une déficience du squelette et de l'appareil de soutien, et 12 % une déficience visuelle. Les raisons de leurs demandes sont donc principalement un besoin de prothèses auditives (38,8 %), de maintien à domicile (24,8 %) et d'équipements favorisant le maintien dans le milieu (14,7 %).

Tableau X

Âge de la clientèle à l'OPHQ

	Clientèle à l'OPHQ				Population du Québec	
	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988		
0 — 4 ans	26,6 %	8,0 %	9,3 %	12,0 %	25,6 %	(0-17 ans)
5 — 17 ans		15,1 %	14,7 %	19,0 %		
18 — 64 ans	58,9 %	51,4 %	46,0 %	43,7 %	65,0 %	
65 ans et +	14,4 %	25,5 %	30,0 %	25,3 %	9,4 %	

Tableau XI

Âge de la clientèle à l'OPHQ
1987-1988

Régions	0 — 4 ans		5 — 17 ans		18 — 64 ans		65 ans et +		Total	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
01 — Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine	36	8,5	62	15	173	41	153	36	424	100
02 — Saguenay — Lac-Saint-Jean	20	6,8	32	11	120	41	122	41	294	100
03 — Québec	51	8,3	123	20	278	45	166	27	618	100
04 — Centre-du-Québec	17	6,0	31	11	132	46	105	37	285	100
05 — Estrie	18	4,8	42	11	167	44	149	40	376	100
06A — Montréal	124	14,3	178	20	411	47	156	18	869	100
06B — Laurentides — Lanaudière	44	15,0	70	24	123	42	57	19	294	100
06C — Montérégie	69	12,3	138	25	225	40	129	23	561	100
07 — Outaouais	30	8,9	43	13	143	43	120	36	336	100
08 — Abitibi — Témiscamingue	31	13,7	44	19	108	48	44	19	227	100
09 — Côte-Nord	13	7,3	15	8	74	42	75	42	177	100
Total:	**453**	**10,2**	**778**	**17**	**1 954**	**44**	**1 276**	**29**	**4 461**	**100**

Tableau XII

Clientèle à l'OPHQ par catégorie de déficience d'avril 1984 à mars 1988

	Clientèle à l'OPHQ				Personnes handicapées au Québec
	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	
Intellectuelle	7,0 %	8,0 %	11,0 %	13,7 %	40,5 %
Psychique	1,0 %	2,0 %	1,0 %	2,6 %	4,1 %
Auditive	33,0 %	33,0 %	33,2 %	26,0 %	11,8 %
Visuelle	5,0 %	5,0 %	5,6 %	5,3 %	10,5 %
Organique	7,0 %	8,0 %	8,3 %	11,1 %	?
Du squelette	46,0 %	39,0 %	35,5 %	34,6 %	20,2 %
Autres (parole, esthétique, sensitive)	1,0 %	3,0 %	5,4 %	6,7 %	12,8 %

On remarque une augmentation continuelle de la clientèle âgée de moins de 5 ans, qui constitue maintenant 10,2 % des demandeurs. Cette clientèle est tout particulièrement importante dans les régions de Montréal (27,3 %), de la Montérégie (15,2 %) et des Laurentides—Lanaudière (9,7 %). Près du tiers de ces jeunes personnes handicapées ont une déficience du squelette et de l'appareil de soutien, 24,7 % d'entre elles ont une déficience intellectuelle et 15,2 %, une déficience organique. Près de la moitié d'entre elles manifestent à l'OPHQ des besoins de compenser des frais de déplacements pour des traitements, des services d'adaptation-réadaptation et de la stimulation précoce. L'autre besoin plus particulièrement manifesté est constitué de services de maintien à domicile (14,4 %), dont surtout le gardiennage.

6.1.4 Déficiences de la clientèle

En moyenne, 15,9 % des personnes qui ont fait une demande en 1987-1988 ont plus d'une déficience, comparativement à 12 % l'année dernière.

Le tableau XIII compare la répartition des déficiences chez la clientèle de l'OPHQ avec celle qu'on estime dans la population du Québec. Le tableau XIV indique la provenance de ces personnes par région.

Tableau XIII

Déficience et âge de la clientèle
1987-1988

Déficiences	0 — 4 ans		5 — 17 ans		18 — 64 ans		65 ans et +		Total	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Intellectuelle	141	19,8	334	47,0	225	31,6	11	1,5	711	100
Psychique	15	11,1	47	34,8	56	41,5	17	12,6	135	100
Parole-langage	34	13,0	122	46,7	74	28,4	31	11,9	261	100
Auditive	68	5,1	122	9,1	491	36,6	662	49,3	1 343	100
Visuelle	21	7,6	43	15,6	137	49,6	75	27,2	276	100
Organique	87	15,2	78	13,6	232	40,6	175	30,6	572	100
Squelette et appareil du soutien	187	10,5	213	11,9	952	53,2	437	24,4	1 789	100
Esthétique	4	23,5	8	47,1	5	29,4	0	0,0	17	100
Fonctions gén. sens.	5	17,2	5	17,2	16	55,2	3	10,3	29	100
Autres	8	21,1	14	36,8	12	31,6	4	10,5	38	100
Total:	**570**	**11,0**	**986**	**19,1**	**2 200**	**42,5**	**1 415**	**27,4**	**5 171**	**100**

Tableau XIV

Déficience de la clientèle par région
1987-1988

Régions	Intellectuelle nombre	%	Psychique nombre	%	Auditive nombre	%	Visuelle nombre	%
01 — Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine	57	11,0	19	3,7	87	16,7	28	5,4
02 — Saguenay — Lac-Saint-Jean	19	5,9	11	3,4	126	39,4	9	2,8
03 — Québec	97	13,7	27	3,8	177	25,1	32	4,5
04 — Centre-du-Québec	29	9,1	5	1,6	82	25,8	16	5,0
05 — Estrie	46	11,4	1	0,2	148	36,5	23	5,7
06A — Montréal	186	20,2	17	1,8	273	29,6	58	6,3
06B — Laurentides — Lanaudière	61	14,7	19	4,6	64	15,5	22	5,3
06C — Montérégie	136	20,0	11	1,6	152	22,4	45	6,6
07 — Outaouais	35	8,5	18	4,4	101	24,5	26	6,3
08 — Abitibi — Témiscamingue	29	11,2	6	2,3	41	15,8	9	3,5
09 — Côte-Nord	16	7,5	1	0,5	92	43,0	8	3,7
Total	**711**	**13,7**	**135**	**2,6**	**1 343**	**26,0**	**276**	**5,3**

Régions	Organique nombre	%	Du squelette nombre	%	Autres nombre	%	Total nombre	%
01 — Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine	74	14,2	207	39,8	48	9,2	520	100,0
02 — Saguenay — Lac-Saint-Jean	13	4,1	128	40,0	14	4,4	320	100,0
03 — Québec	69	15,3	210	29,7	55	7,8	706	100,0
04 — Centre-du-Québec	108	21,7	108	34,0	9	2,8	318	100,0
05 — Estrie	53	13,1	124	30,6	10	2,5	405	100,0
06A — Montréal	34	3,7	307	33,3	46	5,0	921	100,0
06B — Laurentides — Lanaudière	41	9,9	153	37,0	54	13,0	414	100,0
06C — Montérégie	30	4,4	241	35,4	65	9,6	680	100,0
07 — Outaouais	43	10,4	164	39,7	26	6,3	413	100,0
08 — Abitibi — Témiscamingue	64	24,6	98	37,7	13	5,0	260	100,0
09 — Côte-Nord	43	20,1	49	22,9	5	2,3	214	100,0
Total	**572**	**11,1**	**1 789**	**34,6**	**345**	**6,7**	**5 171**	**100,0**

Parmi les demandes reçues à l'OPHQ, les personnes ayant une déficience intellectuelle constituent maintenant 13,7 % des déficiences. Il s'agit donc d'une augmentation constante ces dernières années et du double par rapport à 1984-1985 ; dans les régions de Montréal et de la Montérégie, elles représentent 20 % des déficiences. La clientèle ayant une déficience psychique a presque triplée, mais elle ne constitue encore que 2,6 % des déficiences ; cette clientèle est plus importante dans les régions de Laurentides—Lanaudière (4,6 %) et de l'Outaouais (4,4 %). Les objectifs fixés par le Conseil d'administration de l'OPHQ en 1985 pour ces deux clientèles ont donc eu des résultats concrets.

La clientèle ayant une déficience auditive a diminué de 33,2 % à 26 %. C'est une situation normale, car les trois dernières années pouvaient être considérées comme un rattrapage de l'absence de services dans les années passées. Elle représente toutefois 2,5 fois ce qu'on pourrait attendre selon la répartition des déficiences dans la population du Québec. Dans trois régions, cette déficience est présente chez environ 40 % des demandes à l'OPHQ, soit la Côte-Nord (43 %), le Saguenay — Lac-Saint-Jean (39,4 %) et l'Estrie (36,5 %). On remarque aussi trois régions dans lesquelles les personnes ayant une déficience auditive font peu appel à l'OPHQ, soit Laurentides—Lanaudière, Abitibi — Témiscamingue et Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine.

La clientèle ayant une déficience organique a augmenté de 8,3 % à 11,1 % ; elle est constituée principalement de personnes laryngectomisées ou qui ont une insuffisance rénale, et elle provient surtout de l'Abitibi — Témiscamingue et du Centre-du-Québec. La clientèle ayant une déficience du squelette et de l'appareil de soutien reste importante, soit 34,6 %, alors que cette déficience constitue 20,2 % des déficiences au Québec ; elle se répartit assez également entre les régions, sauf sur la Côte-Nord où elle est moindre.

6.1.5 Raisons des demandes

Les raisons des demandes sont identifiées lors de la réception du formulaire permettant l'ouverture d'un nouveau dossier. C'est un indicatif qui ne représente pas tous les besoins exprimés au cours du traitement du dossier.

En moyenne, chaque personne a identifié deux demandes, ce qui est une augmentation très forte par rapport à l'année précédente, alors que seulement 22 % l'avaient fait ; les gens semblent mieux faire le tour de leurs besoins avant de communiquer avec l'OPHQ.

Les tableaux XV, XVI et XVI-A présentent les raisons des demandes par déficience.

Tableau XV

Raisons des demandes

	1984-1985 %	1985-1986 %	1986-1987 %	1987-1988 nombre	1987-1988 %
Déplacements				1 377	15,4
Déménagement				4	0,0
Adaptation de domicile	17	15	14	721	8,1
Adaptation de véhicule	3	3	3	64	0,7
Formation et recyclage				1	0,0
Équipements				3 189	35,6
Fournitures				380	4,2
Adaptation de poste de travail	3	3	1	24	0,3
Honoraires professionnels					
— services de réadaptation				362	4,0
— intégration scolaire	3	4	5	285	3,2
— intégration au travail				75	0,8
Maintien à domicile	7	7	9	1 980	22,1
Soutien aux familles (dépannage)				5	0,1
Loisir	1	1	1	170	1,9
Divers				316	3,5
— recherche hébergement				18	
— recherche d'emploi				22	
— représentation				13	
— transport, SAHT, CTA, etc.				32	
Demandes non précisées				153	1,7
Total				**8 953**	**100**

N.B. De nouvelles catégories étant utilisées en 1987-1988, la comparaison avec les années antérieures ne peut se faire que pour celles indiquées.

Tableau XVI

Raisons des demandes selon les déficiences
1987-1988

	Intellectuelle		Psychique		Parole		Auditive	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Déplacements	273	19,8	50	3,6	146	10,6	89	6,5
— pour fins médicales	64	10,8	23	3,9	40	6,7	33	5,6
— adaptation-réadaptation	62	15,0	16	3,9	47	11,4	40	9,7
— stimulation précoce	99	39,6	9	3,6	45	18,0	11	4,4
— garderie	20	66,7	0	0,0	4	13,3	1	3,3
— autres	28	30,8	2	2,2	10	11,0	4	4,4
Déménagement	0	0,0	0	0,0	1	25,0	0	0,0
Adaptation de domicile	30	4,2	8	1,1	32	4,4	14	1,9
Adaptation de véhicule	2	3,1	0	0,0	2	3,1	0	0,0
Formation et recyclage	1	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Équipements	111	3,5	18	0,6	52	1,6	1 821	57,1
Fournitures	65	17,1	12	3,2	18	4,7	5	1,3
Adaptation de poste de travail	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	4,2
Honoraires professionnels								
— services de réadaptation	134	37,0	13	3,6	51	14,1	15	4,1
— intégration scolaire	131	46,0	14	4,9	36	12,6	19	6,7
— intégration au travail	35	46,7	20	26,7	3	4,0	2	2,7
Maintien à domicile	207	10,5	59	3,0	65	3,3	39	2,0
Loisir	71	41,8	8	4,7	15	8,8	11	6,5
Divers	47	28,0	4	2,4	16	9,5	13	7,7
— recherche hébergement	0	0,0	0	0,0	3	16,7	0	0,0
— recherche d'emploi	21	95,5	0	0,0	0	0,0	0	0,0
— représentation	6	46,2	1	7,7	0	0,0	1	7,7
— transport, SAHT, CTA, etc.	6	18,8	1	3,1	5	15,6	1	3,1
— autres	14	16,9	2	2,4	8	9,6	11	13,3
Demandes non précisées	20	13,1	3	2,0	8	5,2	22	14,4
Total	**1 127**	**12,6**	**209**	**2,3**	**445**	**5,0**	**2 051**	**22,9**

	Visuelle		Organique		Squelette		Autres		Total	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Déplacements	79	5,7	212	15,4	491	35,7	37	2,7	1 377	100
— pour fins médicales	38	6,4	155	26,1	224	37,7	17	2,9	594	100
— adaptation-réadaptation	28	6,8	42	10,2	166	40,3	11	2,7	412	100
— stimulation précoce	6	2,4	6	2,4	65	26,0	9	3,6	250	100
— garderie	0	0,0	2	6,7	3	10,0	0	0,0	30	100
— autres	7	7,7	7	7,7	33	36,3	0	0,0	91	100
Déménagement	0	0,0	0	0,0	3	75,0	0	0,0	4	100
Adaptation de domicile	30	4,2	63	8,7	525	72,8	19	2,6	721	100
Adaptation de véhicule	1	1,6	5	7,8	51	79,7	3	4,7	64	100
Formation et recyclage	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	100
Équipements	151	4,7	194	6,1	825	25,9	17	0,5	3 189	100
Fournitures	14	3,7	104	27,4	152	40,0	10	2,6	380	100
Adaptation de poste de travail	13	54,2	0	0,0	9	37,5	1	4,2	24	100
Honoraires professionnels										
— services de réadaptation	18	5,0	35	9,7	86	23,8	10	2,8	362	100
— intégration scolaire	11	3,9	19	6,7	42	14,7	13	4,6	285	100
— intégration au travail	1	1,3	4	5,3	10	13,3	0	0,0	75	100
Maintien à domicile	106	5,4	342	17,3	1 113	56,2	49	2,5	1 980	100
Loisir	10	5,9	8	4,7	46	27,1	1	0,6	170	100
Divers	10	6,0	27	16,1	49	29,2	2	1,2	168	100
— recherche hébergement	1	5,6	6	33,3	8	44,4	0	0,0	18	100
— recherche d'emploi	0	0,0	1	4,5	0	0,0	0	0,0	22	100
— représentation	1	7,7	1	7,7	2	15,4	1	7,7	13	100
— transport, SAHT, CTA, etc.	3	9,4	5	15,6	11	34,4	0	0,0	32	100
— autres	5	6,0	14	16,9	28	33,7	1	1,2	83	100
Demandes non précisées	6	3,9	13	8,5	75	49,0	6	3,9	153	100 %
Total	**450**	**5,0**	**1 026**	**11,5**	**3 477**	**38,8**	**168**	**1,9**	**8 953**	**100 %**

Tableau XVI-A

Raisons des demandes par déficience
1987-1988

	Intellectuelle		Psychique		Parole		Auditive	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Déplacements	273	24,2	50	23,9	146	32,8	89	4,3
— pour fins médicales	64	5,7	23	11,0	40	9,0	33	1,6
— adaptation-réadaptation	62	5,5	16	7,7	47	10,6	40	2,0
— stimulation précoce	99	8,8	9	4,3	45	10,1	11	0,5
— garderie	20	1,8	0	0,0	4	0,9	1	0,0
— autres	28	2,5	2	1,0	10	2,2	4	0,2
Déménagement	0	0,0	0	0,0	1	0,2	0	0,0
Adaptation de domicile	30	2,7	8	3,8	32	7,2	14	0,7
Adaptation de véhicule	2	0,2	0	0,0	2	0,4	0	0,0
Formation et recyclage	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Équipements	111	9,8	18	8,6	52	11,7	1 821	88,8
Fournitures	65	5,8	12	5,7	18	4,0	5	0,2
Adaptation de poste de travail	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	0,0
Honoraires professionnels								
— services de réadaptation	134	11,9	13	6,2	51	11,5	15	0,7
— intégration scolaire	131	11,6	14	6,7	36	8,1	19	0,9
— intégration au travail	35	3,1	20	9,6	3	0,7	2	0,1
Maintien à domicile	207	18,4	59	28,2	65	14,6	39	1,9
Loisir	71	6,3	8	3,8	15	3,4	11	0,5
Divers	47	4,2	4	1,9	16	3,6	13	0,6
— recherche hébergement	0	0,0	0	0,0	3	0,7	0	0,0
— recherche d'emploi	21	1,9	0	0,0	0	0,0	0	0,0
— représentation	6	0,5	1	0,5	0	0,0	1	0,0
— transport, SAHT, CTA, etc.	6	0,5	1	0,5	5	1,1	1	0,0
— autres	14	1,2	2	1,0	8	1,8	11	0,5
Demandes non précisées	20	1,8	3	1,4	8	1,8	22	1,1
Total	**1 127**	**100,0**	**209**	**100,0**	**445**	**100,0**	**2 051**	**100,0**

	Visuelle		Organique		Squelette		Autres		Total	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Déplacements	79	17,6	212	20,7	491	14,1	37	22,0	1 377	15,4
— pour fins médicales	38	8,4	155	15,1	224	6,4	17	10,1	594	6,6
— adaptation-réadaptation	28	6,2	42	4,1	166	4,8	11	6,5	412	4,6
— stimulation précoce	6	1,3	6	0,6	65	1,9	9	5,4	250	2,8
— garderie	0	0,0	2	0,2	3	0,1	0	0,0	30	0,3
— autres	7	1,6	7	0,7	33	0,9	0	0,0	91	1,0
Déménagement	0	0,0	0	0,0	3	0,1	0	0,0	4	0,0
Adaptation de domicile	30	6,7	63	6,1	525	15,1	19	11,3	721	8,1
Adaptation de véhicule	1	0,2	5	0,5	51	1,5	3	1,8	64	0,7
Formation et recyclage	00	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	0,0
Équipements	151	33,6	194	18,9	825	23,7	17	10,1	3 189	35,6
Fournitures	14	3,1	104	10,1	152	4,4	10	6,0	380	4,2
Adaptation de poste de travail	13	2,9	0	0,0	9	0,3	1	0,6	24	0,3
Honoraires professionnels										
— services de réadaptation	18	4,0	35	3,4	86	2,5	10	6,0	362	4,0
— intégration scolaire	11	2,4	19	1,9	42	1,2	13	7,7	285	3,2
— intégration au travail	1	0,2	4	0,4	10	0,3	0	0,0	75	0,8
Maintien à domicile	106	23,6	342	33,3	1 113	32,0	49	29,2	1 980	22,1
Loisir	10	2,2	8	8,0	46	1,3	1	0,6	170	1,9
Divers	10	2,2	27	2,6	49	1,4	2	1,2	168	1,9
— recherche hébergement	1	0,2	6	0,6	8	0,2	0	0,0	18	0,2
— recherche d'emploi	0	0,0	1	0,1	0	0,0	0	0,0	22	0,2
— représentation	1	0,2	1	0,1	2	0,1	1	0,6	13	0,1
— transport, SAHT, CAA, etc.	3	0,7	5	0,5	11	0,3	0	0,0	32	0,4
— autres	5	1,1	14	1,4	28	0,8	1	0,6	83	0,9
Demandes non précisées	6	1,3	13	1,3	75	2,2	6	3,6	153	1,7
Total	**450**	**100,0**	**1 026**	**100,0**	**3 407**	**100,0**	**168**	**100,0**	**8 953**	**100**

Les équipements constituent un besoin pour 35,6 % de la clientèle; à eux seuls, les équipements et prothèses pour les personnes ayant une déficience auditive comptent pour 20,7 %. Les autres raisons principales de demandes sont les services de maintien à domicile (22,1 %) et les frais de déplacements (15,4 %).

La demande pour les services de maintien à domicile a plus que doublé. C'est probablement parce que maintenant toutes les régions et tous les CLSC, ainsi que les organismes de promotion, connaissent les possibilités de services intensifs permettant à des personnes ayant des incapacités importantes de vivre à domicile. Le ministère de la Santé et des Services sociaux n'a pas développé un budget spécifique aux personnes handicapées durant la dernière année, ce qui peut avoir occasionné une demande accrue auprès de l'OPHQ.

Les besoins pour l'adaptation de domicile sont présents chez 8,1 % de la clientèle, alors qu'ils étaient de 14 à 17 % dans les années précédentes. L'accès au nouveau programme PARCQ de la Société d'habitation du Québec peut expliquer cette diminution.

Les demandes pour faciliter l'intégration scolaire comptent pour 3,2 %, comparativement à 4,6 % l'année dernière, 4 % et 3 % les années précédentes.

6.2 Dossiers à traiter et liste d'attente

Au 31 mars 1988, 12 811 dossiers étaient à traiter, soit une augmentation de 18,2 % par rapport à l'année dernière, avec pourtant le même personnel. De ce nombre, 3 142 étaient en liste d'attente, ce qui représente une diminution de 1 502 dossiers ou de 32,3 %.

L'OPHQ a fermé 3 072 dossiers durant l'année. Depuis les débuts de l'OPHQ, sur les 26 419 demandes reçues, 13 608 dossiers ont été fermés parce que les besoins étaient satisfaits, parce que la personne est décédée ou pour d'autres raisons comme la non-admissibilité.

6.3 Aide matérielle accordée

L'aide matérielle accordée se répartit selon les différents éléments du programme comme le représente le tableau XVII. La comparaison avec les années antérieures ne peut se faire pour chacun des éléments, le système de statistiques ayant été modifié pour 1987-1988.

En 1987-1988, l'OPHQ a autorisé 10 673 octrois d'aide matérielle pour un montant total de 17 211 719 $. Il s'agit d'une augmentation de 62 % par rapport à l'année 1986-1987, elle-même en augmentation de 14 % par rapport à l'année précédente.

Tableau XVII

Aide matérielle autorisée

	1984-1985			1985-1986		
	Nombre d'octrois	$	%	Nombre d'octrois	$	%
Déplacements	1 004	709 661	8,9	1 320	749 983	8,1
Déménagement						
Adaptation de domicile	530	2 409 872	30,4	684	2 981 899	32,1
Adaptation de véhicule	1 168	454 414	5,7	135	343 277	3,7
Formation et recyclage	6	11 018	0,1	5	14 088	0,2
Équipements	3 229	3 057 374	38,5	3 809	2 899 937	31,2
— en déficience auditive	1 998	2 171 515	27,4	1 745	1 409 257	15,2
— autres	1 231	885 859	11,2	2 064	1 490 680	16,0
— pour intégration scolaire						
Fournitures						
Adaptation de poste de travail	22	50 348	0,6	48	52 024	0,6
Honoraires professionnels						
— services de réadaptation						
— intégration scolaire						
— intégration au travail						
Maintien à domicile	358	813 492	10,3	580	1 491 522	16,0
Loisir						
Divers	275	428 808	5,4	487	761 162	8,2
Total	**5 592**	**7 934 987**	**100**	**7 068**	**9 293 892**	**100**

N.B. À cause d'un changement dans la façon d'établir les statistiques, la comparaison avec les années antérieures ne peut se faire pour tous les éléments du programme.

	1986-1987			1987-1988		
	Nombre d'octrois	$	%	Nombre d'octrois	$	%
Déplacements	1 843	1 064 980	10,0	2 087	1 492 645	8,7
Déménagement				6	3 093	0,0
Adaptation de domicile	452	1 960 302	18,4	449	2 052 714	11,9
Adaptation de véhicule	97	305 929	2,9	148	588 778	3,4
Formation et recyclage	7	3 830	0,0	1	4 000	0,0
Équipements	3 093	2 194 732	20,6	4 435	3 155 171	18,3
— en déficience auditive	1 324	1 011 575	9,5	2 360	1 814 662	10,5
— autres	1 344	1 183 157	11,1	2 055	1 296 757	7,5
— pour intégration scolaire				20	43 752	0,3
Fournitures				499	427 336	2,5
Adaptation de poste de travail	25	47 684	0,4	35	95 697	0,6
Honoraires professionnels						
— services de réadaptation				552	732 832	4,3
— intégration scolaire				498	2 677 210	15,6
— intégration au travail				58	207 961	1,2
Maintien à domicile	1 047	3 244 646	30,5	1 845	5 753 733	33,4
Loisir				43	6 983	0,0
Divers	820	1 821 682	17,1	17	13 566	0,1
Total	**7 384**	**10 643 785**	**100**	**10 673**	**17 211 719**	**100**

Ces octrois furent accordés à 7 128 personnes différentes, soit 1,5 octroi par personne. Sur ces 7 128 personnes, 3 103, soit 43,5 %, avaient déjà reçu de l'aide matérielle les années précédentes.

Le coût moyen par octroi est passé de 1 441 $ à 1 613 $, ce qui est dû à l'augmentation des subventions pour les services de maintien à domicile et l'intégration scolaire.

Les services de maintien à domicile ont constitué 33,4 % de l'aide autorisée par rapport à 30,5 % l'année dernière. Mais le montant de 5 753 733 $ est une augmentation de 77 % par rapport à l'année dernière, du fait principalement de la récurrence de ces dossiers.

Les octrois pour équipements représentent 18,3 % de l'aide autorisée par rapport à 20,6 % l'année dernière. Le nombre d'octrois et le montant de 3 155 171 $ sont de près de 45 % supérieurs à l'année dernière, le coût moyen par octroi étant resté le même. Les équipements et prothèses pour les personnes ayant une déficience auditive représentent 10,5 % de l'aide autorisée: c'est seulement 1 % de plus que l'année dernière, mais le nombre d'octrois et le montant de 1 814 662 $ ont augmenté de presque 80 %.

L'aide à l'intégration scolaire constitue 15,6 % du montant total autorisé, soit 2 677 210 $. L'OPHQ est intervenu par l'aide matérielle dans environ 450 dossiers.

L'adaptation de domicile représente 11,9 % de l'aide matérielle autorisée. Le montant de 2 052 714 $ est comparable à celui de l'année dernière et il en est de même du nombre d'octrois.

La compensation pour les frais de déplacements a augmenté de 40 % et s'est établie à 1 492 645 $. Le coût moyen par octroi est passé de 578 $ à 715 $, ce qui est probablement dû à l'impact des dossiers récurrents. Cet élément compte pour 8,7 % de l'aide totale accordée, mais 19,6 % du total des octrois.

	Aide matérielle autorisée	Augmentation par rapport à 1984-1985	1985-1986	1986-1987
1987-1988	17 211 719 $	117 %	85 %	62 %
1986-1987	10 643 785 $	34 %	14 %	
1985-1986	9 283 892 $	17 %		
1984-1985	7 934 987 $			

Chapitre 7
La promotion des droits

7.1 Vie associative

L'OPHQ poursuit son travail de collaboration avec les associations de personnes handicapées, localement et régionalement. Il continue d'inciter les associations à défendre les intérêts des personnes handicapées au moyen de la promotion des services. Il apporte un support technique à la présentation des projets du milieu, à la rédaction de rapports, au développement de stratégies d'actions pour l'ensemble des thématiques et face aux clientèles visées par l'OPHQ. Il tente de favoriser une meilleure concertation entre les différentes associations de personnes handicapées et tente de clarifier les responsabilités respectives de l'OPHQ et des associations.

À Québec plus spécifiquement, l'OPHQ a travaillé à la mise sur pied d'une association pour personnes ayant une déficience immunitaire.

Dans le Bas-Saint-Laurent, l'OPHQ a favorisé la formation d'une association à Mont-Joli axée principalement sur le besoin d'intégration scolaire.

Au Saguenay — Lac-Saint-Jean, l'OPHQ a apporté son support à des groupes informels qui travaillent sur des thèmes comme l'accessibilité et le stationnement dans une perspective de promotion. Il a poursuivi ses efforts auprès de l'ensemble des associations de personnes handicapées de la région pour clarifier la notion de promotion des droits et des intérêts. En facilitant les relations de ces organismes avec le Secrétariat d'État, l'OPHQ a contribué à la réalisation de projets valables dans le domaine de l'information et de la sensibilisation.

En Estrie, l'OPHQ a appuyé l'organisation d'un nouveau regroupement régional.

Dans la région de Montréal, l'OPHQ a incité les associations à s'impliquer au comité régional et rappelé l'importance d'une représentation régionale en ce qui concerne la défense des dossiers collectifs.

Dans les Laurentides, des interventions particulières ont visé à donner un *nouveau souffle* au regroupement des organismes de promotion au moyen du dossier sur le soutien à la famille.

En Montérégie, l'OPHQ a favorisé le développement de la vie associative en approchant de nouvelles associations non membres des regroupements actuels et en sensibilisant des organismes régionaux à la quasi absence d'organismes de promotion intéressés à la clientèle psychiatrique. L'OPHQ a contribué à l'analyse de la situation et à la tentative de consolidation d'un regroupement régional en difficulté. L'OPHQ participe également à trois tables de concertation sous-régionales animées par deux regroupements régionaux.

En Abitibi — Témiscamingue, l'OPHQ a participé à la rédaction d'articles par le *Bulletin du Regroupement des associations de personnes handicapées de l'Abitibi — Témiscamingue*. Il a participé également au plan de redressement du Club des handicapés de Val-d'Or. Avec une association, il a contribué à l'élaboration d'un projet régional Femme et handicap.

Sur la Côte-Nord, l'OPHQ a participé à une fin de semaine de réflexion sur la situation régionale du bénévolat, son implication et sa participation, les moyens dont il dispose.

L'OPHQ a participé aux efforts des organismes de promotion pour souligner la première Semaine nationale pour l'intégration sociale des personnes handicapées. Il a collaboré avec la Confédération des organismes provinciaux de personnes handicapées afin de préparer et coordonner les activités de sensibilisation de cette Semaine prévue pour juin.

L'OPHQ a également été impliqué cette année dans différents dossiers reliés à la vie associative. Il a participé à la réalisation de deux vidéos de formation et de promotion réalisés par des organismes de promotion, ainsi qu'au comité chargé de réfléchir à un outil de formation pour les membres d'organismes de promotion.

Comme à tous les ans, l'Office a rencontré chaque conseil d'administration des organismes nationaux, de même que dix regroupements régionaux.

Certains organismes nationaux ont aussi rencontré le Conseil d'administration de l'OPHQ lors des séances régulières.

Un numéro de la *Revue OPHQ* portait sur la relève dans les organismes de promotion (88-2). Un sondage a été fait à cette occasion auprès de 250 organismes de promotion. Ce sondage a permis de constater l'importance accordée à cette problématique. L'OPHQ a aussi participé au comité qui a recueilli auprès des organismes de promotion des exemples de leurs réalisations à travers toute la province.

7.1.1 Subventions

L'organisme de promotion est ainsi défini par la loi : « Tout organisme constitué en vertu d'une loi du Québec qui s'occupe principalement de la défense des droits, de la promotion des intérêts et de l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées ».

L'OPHQ accorde des subventions à des organismes de promotion en vue de stimuler leur contribution à la promotion des intérêts des personnes handicapées. Plus particulièrement, l'OPHQ encourage les activités suivantes :

- les regroupements de personnes handicapées, de parents de personnes handicapées, d'organismes de personnes handicapées ;
- l'information des personnes handicapées ;
- la formation des membres des organismes ;
- l'identification des besoins ;
- la sensibilisation et l'information du public ;
- les représentations au nom des personnes handicapées ;
- la promotion de services.

L'OPHQ reconnaît trois catégories d'organismes :

- l'organisme de base couvrant une ou plusieurs municipalités ;
- le regroupement régional d'organismes de base, regroupant au moins six organismes de promotion sur un territoire donné ;
- l'organisme national.

En 1987-1988, l'OPHQ a accordé des subventions à 245 organismes et à 14 projets spéciaux. Elles ont totalisé 1 850 496 $. Les subventions sont partagées entre les organismes nationaux (47 %), les regroupements régionaux (23 %) et les organismes de base (27 %). Le solde (3 %) a permis la réalisation de projets spéciaux (Tableaux XVIII, XIX, XX).

Tableau XVIII

Répartition des subventions

	1986-1987		1987-1988	
	Nombre	**Subvention**	**Nombre**	**Subvention**
Organismes de base	197	27 %	209	27 %
Regroupements régionaux	18	24 %	17	23 %
Organismes nationaux	19	48 %	19	47 %
Projets spéciaux	8	1 %	14	3 %

Tableau XIX

Liste des associations subventionnées en 1987-1988

Organismes nationaux	Montant octroyé
Aide aux personnes obèses handicapées du Québec	30 000 $
Association canadienne de la santé mentale	65 000 $
Association des paraplégiques du Québec	30 000 $
Association du Québec pour les déficients mentaux	85 000 $
Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs	75 000 $
Association générale des insuffisants rénaux	30 000 $
Association québécoise des parents d'enfants handicapés visuels	70 000 $
Association de spina-bifida et d'hydrocéphalie du Québec	40 000 $
Auto-psy	40 000 $
Brulam	15 000 $
Club le petit monde du Québec	25 000 $
Comité provincial des malades	25 000 $
Centre québécois de la déficience auditive	50 000 $
Fédération des personnes amputées du Québec	30 000 $
Fédération québécoise des laryngectomisés	40 000 $
Ligue de l'épilepsie du Québec	55 000 $
Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec	60 000 $
Société québécoise de l'autisme	65 000 $
Confédération des organismes provinciaux de personnes handicapées	45 000 $
Total: 19 organismes	**875 000 $**

Tableau XX

Répartition des subventions par région administrative

Région	Organismes de base	Regroupements	Total
01	47 500 $	50 000 $	97 500 $
02	57 950 $	43 750 $	101 700 $
03	71 900 $	50 000 $	121 900 $
04	37 500 $	50 000 $	87 500 $
05	34 800 $	30 000 $	64 800 $
06A	82 000 $	44 600 $	126 600 $
06B	40 500 $	50 000 $	90 500 $
06C	61 000 $	50 000 $	111 000 $
07	21 000 $	25 000 $	46 000 $
08	28 500 $	30 000 $	58 500 $
09	19 500 $	—	19 500 $
Projets spéciaux:	**49 996 $**		**49 996 $**

7.2 Droits

L'OPHQ poursuit, au moyen de ses nombreux contacts, la diffusion d'information et la sensibilisation des divers milieux d'intervention aux droits des personnes handicapées.

Au Saguenay — Lac-Saint-Jean, l'OPHQ a diffusé aux personnes concernées l'information relative au problème du contrôle de la fertilité.

En Montérégie, à la suite de plaintes individuelles concernant des agressions sexuelles, mauvais traitements, inceste, etc., l'OPHQ a évalué les possibilités d'utiliser des ressources comme la Commission des droits de la personne, la Curatelle publique ou la Protection de la jeunesse.

En Abitibi — Témiscamingue, l'OPHQ a participé à la journée d'information sur le programme d'accès à l'égalité. Il entretient des liens avec la Commission des droits de la personne concernant certaines plaintes.

Sur la Côte-Nord, l'OPHQ a participé aux échanges et a travaillé à la préparation d'une rencontre en région de la Commission canadienne des droits de la personne.

Chapitre 8

L'organisation administrative

8.1 Ressources humaines

Pour 1987-1988, l'effectif permanent autorisé était de 125 postes et l'effectif occasionnel de 62 personnes/année. Ces effectifs se répartissaient ainsi:

	1er avril 1987			31 mars 1988		
	Autorisés	En place	Personnes handicapées	Autorisés	En place	Personnes handicapées
Hors-cadre	1	1		1	1	
Cadres supérieurs	10	9		10	9	
Professionnels	57	57	7	57	56	6
Fonctionnaires	57	55	7	57	57	6
Total	**125**	**122**	**14**	**125**	**123**	**12**
Effectifs occasionnels:	62	64	22	62	70	19

Onze personnes permanentes ont quitté l'Office et quatre ont été remplacées, alors que treize personnes ont fait l'objet de mouvement à l'interne. Soixante-quatorze personnes ont été recrutées à titre occasionnel et la majorité ont vu leur contrat prolongé ou renouvelé.

552 jours ont été consacrés à la formation du personnel, soit une moyenne de 4,5 jours/personne pour le personnel régulier.

L'emploi d'un responsable de la Coordination et de la recherche a fait l'objet d'une évaluation au niveau de cadre supérieur et le processus de dotation a été entrepris à la fin de l'année.

Dans le but d'évaluer le degré de satisfaction au travail, un questionnaire a été proposé à l'ensemble du personnel de l'OPHQ. Les résultats ont été remis à chaque gestionnaire afin que les responsables, à chacun des niveaux hiérarchiques, entreprennent des actions propres à améliorer les communications et le climat de travail. Des priorités ont été dégagées pour faire l'objet d'un plan de travail au cours de l'année suivante.

Un nouveau système d'évaluation au rendement, basé sur les résultats attendus, a été instauré pour tout le personnel. Une formation spécifique a été donnée aux gestionnaires et ils ont commencé à travailler avec ce nouvel outil.

Le plan de délégation, en vigueur depuis juin, a donné aux gestionnaires de nouveaux pouvoirs en matière de gestion des ressources humaines.

8.2 Communications

Les communications couvrent les domaines suivants:

- l'accueil et le renseignement;
- la production d'outils d'information (périodiques, dépliants, brochures, vidéogrammes, etc.);
- les relations publiques (relations de presse, congrès, expositions, etc.);
- l'acquisition, la diffusion et le prêt de documentation, le conseil et l'accès à la documentation.

8.2.1 Accueil et renseignement

L'OPHQ continue de recevoir de nombreux appels téléphoniques faits par des personnes handicapées ou des intervenant-e-s nous demandant des informations et des conseils. Le personnel de l'accueil peut les référer, s'il y a lieu, aux ressources pouvant le mieux répondre à leurs besoins.

Pour faciliter ce rôle, l'OPHQ continue de préparer un répertoire informatisé des ressources, services et programmes offerts aux personnes handicapées.

8.2.2 Production d'outils d'information

La *Revue OPHQ* est parue à six reprises au cours de l'année. Un Comité de rédaction voit à la conception des numéros. *Dernière Heure* est paru à cinq reprises. Ce supplément à la *Revue OPHQ*, envoyé aux intervenants et associations, contient des informations pratiques et un éditorial. Sa périodicité a été révisée afin qu'il s'intercale entre les numéros de la *Revue OPHQ*.

Info Express, journal interne de l'OPHQ, est paru dix fois. Une liste des documents édités par l'OPHQ est tenue à jour.

L'OPHQ a édité 74 documents cette année-là, dont 16 rééditions et 24 nouvelles éditions de plus de 100 pages.

L'OPHQ a financé deux vidéogrammes produits par des organismes de promotion et y a collaboré (soutien technique et sous-titrage).

Tous ces outils de communication sont toujours accessibles sur cassette aux personnes qui ne peuvent lire l'imprimé. Certains documents ont été transcrits en braille. Les documents audiovisuels sont sous-titrés pour les personnes sourdes.

8.2.3 Relations publiques

Les relations avec la presse se sont maintenues malgré une conjoncture calme. Elles ont encore touché une centaine de gens des médias. 81 demandes ont été faites touchant tous les aspects de la situation des personnes handicapées.

Un accent particulier a été mis sur les relations avec la clientèle et les partenaires : le numéro de Noël de la *Revue OPHQ* a été constitué de textes de personnes handicapées, des envois de courtoisie ont été faits à toutes les personnes ou organismes mentionnés dans les publications et des cartes de voeux ont été mises à la disposition du personnel.

Une trentaine de participations à divers événements ont été organisées. C'est 25 % de moins que l'année précédente mais on doit noter deux événements majeurs de portée nationale ou internationale : le précongrès sur la classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps (CIDIH) et le 3e Congrès de réadaptation.

8.2.4 Documentation

Le Centre de documentation répond aux besoins d'information documentaire de l'OPHQ, des personnes handicapées et de tous les intéressés.

Il a acquis 406 titres au cours de l'année et est abonné à 200 périodiques. 629 documents ont été catalogués et analysés. En ce qui concerne le prêt, 2 557 documents ont été empruntés par le personnel de l'OPHQ. 181 documents ont été consultés sur place. 321 documents ont été empruntés par les usagers externes et 97 documents ont été consultés via prêt-entre-bibliothèques. Un total de 131 prêts de documents audiovisuels a été fait.

La diffusion d'outils de référence et de documentation gratuite a nécessité 1 409 envois pour 172 497 documents. Il s'agit de 98 643 documents diffusés à l'externe et 73 854 documents diffusés à l'interne (Drummondville et bureaux régionaux). Pour un nombre semblable d'envois par rapport à l'année précédente, c'est plus du double de documents qui a été diffusé.

L'OPHQ a mis à jour et diffusé des bibliographies qui portent sur une centaine de sujets concernant les personnes handicapées et qui signalent les documents disponibles au Centre de documentation.

Deux bases de données ont été créées. L'une — Bibliographie québécoise — rassemble les titres de documents édités au Québec sur les personnes handicapées. L'autre rassemble les documents audiovisuels pertinents à la problématique. La préparation de leur publication sur support imprimé a été effectuée en 1987-1988 pour publication l'année suivante.

Le réseau de centres de documentation concernant les personnes handicapées a été réuni à plusieurs reprises et les membres se sont orientés vers une structure plus formelle et indépendante de l'OPHQ.

8.3 Ressources financières et matérielles

Le budget de 1987-1988 s'élève à 47 613 800 $ comparativement à 42 399 700 $ pour l'exercice 1986-1987 (tableau XXI). Le tableau XXII illustre l'évolution détaillée des dépenses selon les principaux postes budgétaires. Si l'on compare l'évolution des dépenses effectives, on constate une augmentation de 13 % par rapport à 1986-1987.

Durant l'exercice, l'OPHQ s'est vu octroyer un budget supplémentaire de 3 600 000 $. De ce montant, 425 000 $ ont été affectés aux contrats d'intégration au travail et 3 175 000 $ pour l'aide matérielle.

Au chapitre des virements internes, une somme de 400 000 $, provenant du budget des contrats d'intégration au travail, a été transférée vers l'aide matérielle, après autorisation par le Conseil du trésor.

Tableau XXI

État comparatif du budget

	1986-1987 $	1987-1988 $	Variation %
Fonctionnement			
Traitements	5 157,1	5 640,0	9
Autres dépenses	1 912,0	2 155,1	13
Capital	118,8	122,2	3
Transfert	30,0	30,9	3
Prêts et avances	290,0	—	ND
Sous-total	**7 507,9**	**7 948,2**	**6 %**
Transfert			
Aide matérielle	12 094,6	15 898,6	31
Centre de travail adapté	19 222,5	20 063,6	4
Contrat d'intégration au travail	1 776,4	1 852,9	4
Organisme de promotion	1 798,3	1 850,5	3
Sous-total	**34 891,8**	**39 665,6**	**14**
Total	**42 399,7**	**47 613,8**	**12**

Tableau XXII

État de l'évolution des dépenses

	1986-1987 $	1987-1988 $	Variation %
Fonctionnement			
Traitements	5 041,5	5 619,0	11
Autres dépenses	1 600,1	1 828,7	14
Capital	113,1	121,9	8
Transfert	29,6	30,9	4
Transfert			
Aide matérielle	12 067,8	15 887,3	32
Centre de travail adapté	19 089,2	20 056,8	5
Contrat d'intégration au travail	1 700,4	1 620,0	(5 %)
Organisme de promotion	1 798,3	1 850,5	3
Total	**41 440,0**	**47 015,1**	**13**

8.4 Planification et évaluation

Un bilan de la réalisation de la planification pour 1986-1987 a été dressé. Il a servi, entre autres, à préparer la planification annuelle pour 1987-1988, qui est la dernière année pour la réalisation de la planification triennale que l'Office s'était donnée pour 1985-1988.

Le Conseil d'administration a adopté un nouveau cycle annuel de planification qui harmonise le cycle d'élaboration des objectifs et priorités avec celui de la planification des ressources humaines et budgétaires du gouvernement.

Une nouvelle planification stratégique pour les années 1988-1991 a été préparée. C'est un processus d'études échelonné de septembre à décembre qui a conduit à l'acceptation par le Conseil d'administration de 8 grandes orientations et de 29 objectifs généraux auxquels l'organisation consacrera un effort particulier au cours des trois prochaines années.

En ce qui concerne l'évaluation, des efforts ont été consacrés à l'acquisition de connaissances en évaluation de programmes.

8.4.1 Politique de développement

Le document du Fonds de recherche en santé du Québec sur sa planification triennale a été analysé et un rapport a été produit.

L'Office a assuré un soutien-conseil au Conseil consultatif sur les aides technologiques.

Composition typographique : Typoform

Achevé d'imprimer en septembre 1989
sur les presses des Ateliers
Interligne

Office des
personnes handicapees
du Quebec

9 782551 085057
Imprimé au Québec (Canada)